

No 9

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2026

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, André Leitner, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguët, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusé : Sébastien Lendaro

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le peuple souverain qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 024-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 86'300.— pour l'acquisition d'équipements de brumisation, visant à offrir des points de rafraîchissement lors des épisodes caniculaires, à réduire localement la température ambiante et à favoriser l'usage des espaces publics à Carouge
5. 5Délibération administrative **DA 025-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'291'494.— destiné à financier le remplacement et/ou l'acquisition de douze véhicules et engins, pour les besoins des services voirie, espaces verts & matériel, de la police municipale et du secteur génie civil ainsi que l'extension de l'infrastructure de recharge des véhicules à motorisation électrique
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motion **MO 010-2026 P** : « Des espaces de travail pour les étudiants à Carouge »

7. Postulats
8. Résolution municipale **RM 002-2026 P** : « Pour la mise en valeur de la démocratie lors des votations et élections »
9. Pétitions
10. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Le système informatique ne fonctionnant pas, le vote se fait à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

PLQ Etoile 2

Cette communication concerne le plan localisé de quartier n° 30129-67, également connu sous le nom de PLQ Étoile 2, élaboré par les autorités cantonales.

Pour rappel, le périmètre concerné, situé entre l'avenue de la Praille, la rue Alexandre-Gavard et la rue Antoine-Jolivet, s'inscrit dans la transformation urbaine en cours du secteur de l'Étoile.

Les éléments du projet, ainsi que les résultats des différentes phases de procédure ont été présentés et discutés lors des commissions PAV des 18 et 27 novembre 2025. À la suite de ces travaux, le Conseil municipal a rendu un préavis favorable en séance du 11 décembre 2025, assorti de neuf recommandations.

Comme cela vous a été communiqué par courriel, en date du 24 février 2026 le département a transmis sa réponse aux recommandations formulées par le Conseil municipal. La lettre est disponible sur CMNet. Certaines demandes ont été intégrées dans le PLQ et des précisions ont été apportées, tandis que, pour d'autres, le Canton a estimé qu'aucune mise à jour des documents du dossier n'était pas nécessaire.

Je vous invite à prendre connaissance du courrier et vous informe que lors de la commission PAV agendée le 24 mars prochain, un point est prévu pour discuter de ce retour du département et répondre à vos éventuelles questions.

Réaménagement de l'avenue Cardinal-Mermillod (tronçon compris entre le giratoire Vautier / Filature et la place de l'Octroi)

Au nom du Conseil administratif, j'ai le plaisir ce soir de vous annoncer le démarrage prochain des travaux de réaménagement de l'avenue Cardinal-Mermillod conformément à la délibération 188A-2025 votée par votre Conseil. Il s'agit d'une étape importante pour la transformation progressive et cohérente de nos espaces publics.

Au-delà d'un simple chantier routier, il s'agit d'une véritable requalification urbaine qui permet à l'avenue Cardinal-Mermillod de devenir un espace plus agréable, plus apaisé et plus accueillant. Il doit permettre une cohabitation équilibrée entre piétons, cyclistes, transports publics, véhicules individuels motorisés et services d'urgence, notamment en lien avec les équipements de santé situés à proximité.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de la Ville de Carouge de développer des aménagements urbains plus sûrs, plus durables et mieux adaptés aux usages actuels. Comme vous le savez, le projet intègre un contre-sens cyclable qui est relié à la Voie Verte et est un maillon central du réseau cyclable, assurant une continuité qualitative des déplacements entre les différents quartiers et les axes structurants de mobilité douce.

Ce projet intègre également les interventions en sous-sol menées de manière concertée et coordonnée avec les Services Industriels de Genève (SIG), afin de renouveler les réseaux existants au regard du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et d'anticiper les infrastructures énergétiques de demain, en particulier pour la pose du futur réseau secondaire du chauffage à distance (CAD). Cette approche coordonnée permet de limiter les interventions futures et d'inscrire nos investissements dans une vision à long terme.

Les aménagements prévus amélioreront concrètement le confort des piétons, renforceront la sécurité des traversées, clarifieront les espaces dédiés aux différents modes de déplacement et permettront une amélioration paysagère notable, grâce à la végétalisation, à la désimperméabilisation de l'espace public et à la pose d'un revêtement phonoabsorbant qui réduira significativement les nuisances sonores.

L'objectif est clair : adapter notre ville aux enjeux climatiques, tout en améliorant la qualité de vie quotidienne des habitantes et habitants et des usagères et usagers.

Comme tout chantier urbain d'importance, ces travaux entraîneront des adaptations temporaires de circulation. Une déviation de la ligne TPG 11 sera mise en place durant l'été 2026 et certaines phases nécessiteront des fermetures ponctuelles, notamment au niveau du giratoire Cardinal-Mermillod / Vautier-Filature. Nous veillerons toutefois à maintenir les accès aux riverains, aux commerces et aux services essentiels, pendant toute la durée du chantier.

Le démarrage des travaux est prévu à la mi-mai 2026, pour une durée estimée d'environ 16 mois, avec un phasage permettant de limiter autant que possible les impacts pour les habitants et habitantes, commerces, usagers et usagères.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'excellente collaboration avec les SIG, co-maître d'œuvre, et les TPG.

Enfin, une séance publique d'information avec la participation des SIG, des TPG et des services cantonaux, destinée aux riverains et commerçants, se tiendra le 1^{er} avril 2026 à 18h00, à l'école du Val-d'Arve, afin de présenter le projet et le déroulement du chantier, dans un esprit de transparence et de dialogue.

Je me réjouis que ce projet puisse aujourd'hui entrer dans sa phase de réalisation et contribuer concrètement à construire une ville plus durable, plus accessible et plus agréable à vivre.

Indemnisations commerces et méthodologie commune

Cette deuxième communication est directement liée à la précédente. En effet, si nous savons que ces travaux sont indispensables, nous savons aussi qu'ils peuvent fragiliser l'activité économique des commerces et perturber la fréquentation de la zone pendant les phases les plus lourdes ou les plus bruyantes des travaux de génie civil.

Consciente des enjeux liés à la mise en œuvre des travaux importants dans un tissu urbain dense, la Ville de Carouge a à cœur de soutenir la vitalité commerciale, essentielle à l'attractivité et à la vie du quartier.

J'ai le plaisir ce soir de vous annoncer qu'une convention est en cours de signature avec les Services Industriels de Genève. La convention fixe un cadre pour soutenir les commerces dont l'activité serait impactée par les travaux de l'avenue Cardinal-Mermillod. Elle prévoit un dispositif transparent et équitable d'indemnisations pour les commerces.

Cette convention définit également une méthode commune de traitement des réclamations, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et les SIG, et sur la base de l'expérience en la matière de l'Office cantonal du génie civil (OCGC).

A noter qu'il a été convenu que les SIG assumeront la gestion administrative complète du dispositif, soit :

- la réception et l'analyse des dossiers de réclamation,
- l'organisation du comité de décision pour l'indemnisation, auquel la Ville de Carouge participera,
- ainsi que la gestion des versements des montants accordés.

La répartition des indemnités versées a été établie selon la clé de répartition correspondant au poids respectif des travaux de génie civil avec les SIG.

Ces indemnités seront couvertes par la délibération de travaux votée sous la rubrique « divers », étant donné que la délibération a déjà été votée.

Cette participation sera versée trimestriellement, sur la base des factures et états de suivi transmis, jusqu'au 30 septembre 2027, soit deux mois après la fin planifiée des travaux.

Tous les dossiers déposés avant cette date seront instruits dans le cadre de la convention et intégrés au décompte final. À la clôture du dispositif, les SIG présenteront un état final des comptes validé par l'ensemble des partenaires, récapitulant l'ensemble des cas traités et la répartition du financement.

Cet accord illustre la volonté partagée de la Ville de Carouge et des SIG, en collaboration étroite avec l'OCGC, d'assumer conjointement leurs responsabilités envers le tissu commercial local. Il met en place un cadre clair, prévisible et sécurisé avec les commerçantes et commerçants.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des services de la Ville de Carouge, des SIG et de l'OCGC, pour leur engagement et leur excellente collaboration tout au long de ces derniers mois, ainsi que les commerçantes et commerçants et les habitantes et habitants pour leur compréhension et patience pendant la période des interventions.

Construction de l'écopoint Cardinal Mermillod

Je vous informe ce soir de la prochaine construction de l'écopoint situé à l'avenue Cardinal-Mermillod, sur le secteur au-delà du centre commercial, côté Fontenette.

L'autorisation de construire est désormais en force, et à l'issue de la procédure d'appel d'offres, l'entreprise Rampini a été retenue pour la réalisation des travaux. Les coûts de ce projet seront imputés sur la DA 077A-2017, destinée à la mise en place de déchetteries enterrées sur l'ensemble du territoire communal.

Le démarrage des travaux est prévu courant avril, pour une durée estimée à deux mois. Afin de permettre leur bonne réalisation, l'écopoint actuel sera provisoirement déplacé d'une vingtaine de mètres en direction du carrefour de la Fontenette.

A noter qu'un nouveau passage piéton doté d'un îlot central sera aussi aménagé, contribuant ainsi à renforcer la sécurité des usagers.

Installation d'un banc rouge contre les féminicides et les violences faites aux femmes

En collaboration avec la Société des associations italiennes de Genève (SAIG), La Ville de Carouge pose un banc rouge place de Sardaigne, symbole de la lutte contre les féminicides et les violences subies par les femmes, souvent dans le cadre domestiques.

Ce banc sera inauguré le mardi 24 mars à 17h15 en présence du coordinateur de la SAIG, M. Carmelo Vaccaro. Vous êtes bien entendu toutes et tous invités à l'inauguration.

Née en Italie en 2016, la campagne du banc rouge – « panchina rossa » – s'est étendue à de nombreux pays d'Europe et d'Amérique latine. En Suisse, plusieurs bancs ont été installés au Tessin, mais aussi à Olten. Ce geste symbolique fort est aujourd'hui porté en Suisse romande, à Carouge.

Installé dans l'espace public, place de Sardaigne, ce banc est le témoin visible de la mobilisation collective contre les féminicides et les violences faites aux femmes et de la force de celles et de ceux qui refusent que ces violences restent invisibles.

En 2025, 27 féminicides ont été recensés en Suisse par StopFemizid, une ONG qui comptabilise les cas en se basant sur un suivi médiatique. Selon le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, chaque semaine une femme survit à une tentative de féminicide. Par ailleurs, et selon cette même source, en 2024, 21'127 infractions ont été enregistrées par la police dans le domaine de la violence conjugale, et 70 % des victimes étaient des femmes.

Convaincu de l'importance de renforcer la sensibilisation et contribuer à lutter contre ce fléau par une visibilité dans l'espace public, le Conseil administratif a donné suite à la proposition de la SAIG.

Le banc est peint en rouge vermillon, une couleur symbolique qui rappelle à la fois le sang des victimes mais aussi la force, l'énergie et le courage des femmes et des hommes qui luttent et s'engagent au quotidien contre ces violences. Le banc est également muni d'une plaque portant, en italien et en français, cette phrase : « En mémoire de toutes les femmes victimes de violences. »

Inauguration des aménagements transitoires de Battelle Tambourine

L'inauguration des aménagements transitoires de Battelle Tambourine aura finalement lieu le vendredi 29 mai 2026 au lieu du 28 mai, à partir de 18h.

Cette nouvelle date permet d'inaugurer les aménagements pendant la fête des voisins et voisins du quartier, sur demande de l'association des habitantes et habitants.

Interruption du service de tram dans le Vieux-Carouge

L'Office cantonal des transports et les TPG nous ont informé que la circulation des trams sur l'axe du Vieux-Carouge sera interrompue entre le samedi 27 juin et le lundi 17 août au matin, ceci dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Carouge en ville de Genève.

Durant cette période, un service de substitution en bus sera assuré entre Lancy-Bachet-Gare et le rond-point de Plainpalais.

Etoile – Visite du Campus Pictet de Rochemont

Je souhaite, ce soir, vous transmettre une invitation à participer à un moment d'échange autour du projet du Campus Pictet de Rochemont.

La Banque propose en effet, de réserver la date du 11 mai 2026, de 17h30 à 19h30, pour une visite du bâtiment et de ses abords. Le chantier arrivant à son terme, cette rencontre permettra de découvrir, *in situ*, cet édifice majeur du secteur : il accueillera le siège de la Banque, environ une centaine de logements, des commerces en rez-de-chaussée et est entouré par la Drize remise à ciel ouvert.

Ce bâtiment constitue une réalisation importante pour le quartier de l'Étoile, puisqu'il s'agit de l'une des premières constructions à voir le jour dans ce périmètre.

Une invitation écrite vous sera transmise prochainement via CMNet et il vous sera demandé de confirmer votre présence, d'ici au lundi 20 avril 2026.

Communications de M. Mützenberg :

Point de situation sur l'EPI

Je souhaite vous donner un point de situation sur l'École de pratique instrumentale (EPI), à la suite de la fermeture des salles intervenue à la mi-janvier.

Cette fermeture a été rendue nécessaire en raison d'un affaissement structurel du faux plafond de la grande salle ainsi que des locaux adjacents. Cette situation a exigé une réaction rapide et coordonnée des services communaux.

Je tiens à souligner la mobilisation exemplaire du Service des bâtiments (SBAT), du Service des affaires culturelles (SACC) ainsi que de l'ensemble des partenaires concernés. Des solutions provisoires ont pu être mises en place dans des délais très courts, permettant une reprise quasi intégrale des cours dès le mois de février et un fonctionnement pleinement opérationnel depuis le début du mois de mars.

S'agissant de la situation des locaux, nous avons reçu cette semaine le rapport d'expertise, actuellement en cours d'analyse par le SBAT. Les premiers éléments indiquent toutefois qu'il n'est pas possible d'envisager une réouverture des salles en l'état, sans la réalisation de travaux destinés à remédier à l'affaiblissement structurel constaté.

Le SBAT a d'ores et déjà engagé les démarches nécessaires afin de permettre la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais. Néanmoins, au vu de leur complexité et des contraintes techniques associées, et sur la base des informations dont nous disposons à ce stade, il apparaît peu réaliste d'envisager une remise à disposition des locaux avant, au mieux, la fin du mois de janvier 2027.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier. Le président et le directeur de l'EPI ont bien entendu été informés de la situation, dès la réception du rapport d'audit.

Annnonce de retards

Le raccordement de l'édicule WC PMR prévu à la place de Sardaigne s'est révélé plus compliqué que prévu. Plusieurs scénarios ont dû être envisagés, ce qui a occasionné un

retard du projet. L'édicule devrait être ouvert au public fin novembre, au lieu de l'été comme annoncé initialement.

Par ailleurs, nous avons également pris un peu de retard avec l'ouverture de l'ascenseur situé entre la 6^{ème} Tour et les locaux du Club des Aînés. Ceci est dû au fournisseur qui doit faire la reprogrammation et qui nous a promis d'intervenir dans les meilleurs délais.

Prix du cinéma suisse

La Semaine des nominés du Prix du cinéma suisse 2026 se déroulera du 23 au 29 mars, avec des projections organisées au Cinéma Bio à Carouge, ainsi qu'au Filmpodium à Zurich.

Cette semaine permet au public de découvrir les films nominés issus des différentes régions linguistiques du pays, souvent en présence des équipes de tournage. La cérémonie de remise des prix aura lieu cette année le 27 mars 2026 à Zurich.

Vous avez reçu par courriel de la Ville de Genève, qui coorganise l'événement avec le Canton et la Ville de Carouge, une invitation pour la soirée d'ouverture du lundi 23 mars.

Printemps carougeois

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'édition 2026 du Printemps carougeois se tiendra du 24 avril au 3 mai. Ce rendez-vous incontournable de notre calendrier culturel proposera un parcours artistique ouvert à toutes et à tous.

Pour cette nouvelle édition, nous mettons à l'honneur les multiples façons d'être, de devenir ou de créer une famille : familles de cœur, de voisinage, de création, d'accueil, de passage ou d'origine. À travers ce thème, nous souhaitons explorer avec sensibilité, humour et créativité, ce qui nous relie, nous rassemble et nous transforme.

Le lancement officiel du Printemps carougeois 2026 aura lieu le 24 avril, au Cinéma Bio, avec la projection des courts-métrages sélectionnés par le jury de *CourtsCarouge*. La soirée se poursuivra avec un spectacle poétique et joyeux en plein air présenté par la compagnie *Les Trois Points de suspension*.

La programmation complète sera publiée sur internet à la fin du mois et relayée sur nos réseaux sociaux, ainsi que sur CMnet.

Site internet

Le nouveau site internet de la commune poursuit son beau parcours. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'il a été retenu pour concourir au *Best of Swiss Web Award* dans la catégorie « Public Value », une distinction qui met en lumière les projets numériques apportant une réelle valeur ajoutée au public.

Cette nomination est l'occasion de mettre en avant l'important travail collaboratif réalisé par le SILPP et le SACC, que je souhaite ici une nouvelle fois remercier.

Carouge en Mouvement

Le Service des sports a procédé à l'évolution de l'appellation « Carrefour du Mouvement » vers « Carouge en Mouvement ».

Cette évolution vise à faire passer ce programme d'un concept historiquement associé à un lieu unique vers un dispositif mobile, multi-quartiers, déployé progressivement sur l'ensemble du territoire communal.

L'objectif est de proposer des activités physiques gratuites et accessibles dans tous les quartiers, en cohérence avec les orientations de notre plan stratégique visant à renforcer l'accessibilité, la proximité et l'inclusion par l'activité physique.

Afin d'améliorer la visibilité de ce programme, un mini-site internet dédié a été mis en ligne dans la rubrique sport du site internet de la Ville de Carouge. Celui-ci permet de centraliser les informations relatives aux différentes activités proposées et de faciliter la communication avec la population.

À ce stade, trois programmes ont été lancés sur la place de Sardaigne :

- Entraînements de course à pied
- Marche active pour seniors
- Urban Training, combinant marche et exercices physiques dans l'espace public.

Les deux premiers programmes ont été lancés au début de l'année 2026 et rencontrent déjà un fort succès, les premières sessions d'entraînement de course à pied affichant complet.

Wake Up & Run

La Ville de Carouge accueillera le 24 avril 2026 la deuxième édition genevoise de l'événement Wake Up & Run.

Le concept consiste en un départ à 5h30 du matin pour un jogging ou une marche de 5 kilomètres, sans chronométrage, suivi d'un petit-déjeuner convivial permettant de démarrer la journée dans un esprit sportif et collectif.

Au 10 mars 2026, avant même le lancement de la communication officielle, 150 participants sont déjà inscrits sur une capacité maximale de 500 personnes, ce qui témoigne de l'intérêt suscité par cet événement.

La Ville de Carouge offre 10 dossards aux Conseillers municipaux qui souhaitent participer à cet événement (les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le Service des Sports).

Communications de M. Fraomene :

Je profite de cette prise de parole pour souhaiter un joyeux anniversaire à M. L. Antonioli.

Applaudissements

Faire la Ville avec les Jeunes

Ce projet cofinancé par la Confédération, le Canton de Genève et la Ville de Carouge vise à permettre aux jeunes Carougeois de 12 à 30 ans de s'impliquer dans la réflexion sur la ville de demain, notamment autour du futur quartier de Grosselin.

À travers différentes activités culturelles, sportives et participatives, les jeunes sont invités à découvrir et à s'approprier ce futur espace du PAV.

Ce processus mènera à une assemblée en 2027, lors de laquelle ils pourront formuler des propositions concrètes sur un programme d'équipement communal et l'aménagement d'un espace public.

Dans ce cadre, le prochain grand rendez-vous intitulé « Faire la Ville par le sport », réunira une dizaine d'associations sportives de jeunes Carougeois les 17 et 18 avril 2026 au cœur du futur quartier de Grosselin.

Centre aéré organisé par l'association Aventure Kids

Ce centre aéré aura lieu dans la salle de gymnastique de l'école du Val-d'Arve en avril, pendant la première semaine des vacances de Pâques.

Portée par deux jeunes Carougeois de 18 ans et active dans le quartier des Aurea, l'association est accompagnée depuis 2023 par l'équipe de travailleurs sociaux hors murs de Carouge.

Ce projet, qui mobilise les ressources locales, contribue à pallier le manque de centres aérés tout en impliquant la communauté dans son développement.

Soirées des naturalisées et des naturalisés

Les 4 et 11 mars 2026, la Ville a mis à l'honneur les personnes ayant acquis la nationalité en 2025.

La cérémonie officielle s'est tenue dans la salle du Conseil municipal, suivie d'un apéritif dînatoire. Les participants ont pu se faire photographier avec les trois membres du Conseil administratif et partager de riches échanges.

Chacun est reparti avec un souvenir, soit un cadre photo et le livre de Marcel Schroeder pour les couples, et pour les enfants un « kit » Titeuf (sac, serviette de bains et gobelet réutilisable).

Les retours sur ces soirées ont été très positifs.

Ateliers-conférences pour les parents sur le TDAH

Les deux récentes soirées des 12 janvier et 9 mars, organisées avec l'association ASPEDAH dans le cadre du cycle « parentalité », ont eu beaucoup de succès. La première, « Mieux comprendre le TDAH », a réuni une centaine de participants et permis aux parents de mieux comprendre ce trouble ainsi que les aides possibles à la maison et à l'école. La seconde, sur le thème « Accompagner votre adolescent ou jeune adulte avec un TDAH », a attiré près de 80 participants et offert des outils pratiques pour accompagner les jeunes au quotidien.

Ces rencontres, suivies d'échanges conviviaux, montrent combien ces espaces d'information et de dialogue répondent à un réel besoin des familles.

Le prochain atelier, le 28 septembre, portera sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Par ailleurs, la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève, en collaboration avec la compagnie *Le Caméléon*, présentera le projet « Adolescence connectée : comprendre pour dialoguer » à l'aula du Collège et ECG Madame de Staël les 7 et 12 mai à 19h.

Ce théâtre forum offre aux parents un espace de réflexion collective sur les enjeux liés à l'usage des écrans chez les adolescents.

Clôture du projet de municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance

Le projet de municipalisation des prestations de la petite enfance et d'intégration des équipes s'est déployé sur une période de dix-huit mois.

Il a permis la reprise de 550 dossiers familles ainsi que l'intégration de 212 collaboratrices et collaborateurs au sein de l'administration carougeoise.

Ce chantier d'envergure a été structuré autour d'étapes clés : analyse financière, négociations avec les partenaires sociaux ayant abouti à un protocole d'accord, adaptations statutaires, définition des modalités salariales, accompagnement des équipes et organisation de leur intégration.

Au-delà de ses dimensions techniques, ce projet a surtout été un projet humain, nécessitant écoute, dialogue et accompagnement à chaque étape.

Sa réussite repose sur une forte mobilisation transversale, impliquant notamment le service de l'enfance, le service des ressources humaines, le service informatique, logistique et protection de la population et le service financier, ainsi que l'ensemble des directions et équipes concernées.

La qualité du partenariat avec les acteurs impliqués, l'engagement des collaboratrices et collaborateurs et le soutien constant des autorités ont permis de mener à bien cette transformation dans des conditions maîtrisées.

Ce projet marque une étape importante pour la Ville de Carouge. Il illustre sa capacité à conduire des réformes ambitieuses, à fédérer ses forces internes et à renforcer durablement son action au service de la population.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à mes collègues du Conseil administratif ainsi qu'au Conseil municipal pour la confiance accordée, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué, de près ou de loin, à cette réussite.

À titre personnel, ce projet compte parmi les plus marquants de mon engagement. Le voir aujourd'hui aboutir constitue une réelle fierté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier reçu de divers commerçants carougeois concernant l'interdiction de circuler et de stationner dans la rue Saint-Joseph et sur la place du Marché

Le Président indique que le courrier et la réponse sont disponibles sur CMNet.

À la demande d'un conseiller municipal, le secrétaire en donne lecture.

Lettre au Conseil municipal de Carouge (signée par Zabo, Charcuterie Boisson, Confiserie Jellyfish, minus1, Nouvelles pages, Bike concept Ciclissimo place du Marché)

Concerne : Interdiction de circuler et de stationner dans la rue St-Joseph et sur la place du Marché

Bonjour,

Nous vous écrivons au sujet de l'interdiction mentionnée ci-dessus.

L'été passé nous avons souffert du manque de trams pour venir à Carouge – ça a duré quelques mois. Ouf ! les TPG ont enfin remis les trams jusqu'à Carouge et bam ! on limite la circulation des vélos.

Moins de passages, les cyclistes ne nous voient plus, ils prennent d'autres itinéraires, qui ne sont d'ailleurs pas si agréables. On sait que c'est le fait de la répétition qui marche pour le commerce : plus les gens nous voient, plus ils pensent à nous et à rentrer dans nos lieux.

Le fait de dévier la circulation, parce que c'est ça qui s'est produit, fait qu'on nous oublie tout simplement.

Nous proposons donc de réfléchir à cette modification : envisager un ralentissement, demander aux cyclistes de rouler au pas (6 km/h par exemple) serait une option. Et le parking des vélos pourrait être possible, non ?

Facilitons les accès à nos commerces, nous avons tout à y gagner.

Dépositaire : Zabo, 31 rue St-Joseph

Le secrétaire donne ensuite lecture de la réponse du Conseil administratif, signée par Mme Sonja Molinari pour le Conseil administratif.

Votre lettre au Conseil municipal de la ville de Carouge « Interdiction de circuler et de stationner dans la rue St-Joseph et sur la place du Marché »

Madame Hoffmann, chère Madame,

Le Conseil municipal et le Conseil administratif accusent bonne réception du courrier mentionné en objet, parvenu à l'administration le 17 février 2026 et qui a retenu toute son attention.

Concernant votre demande, il est à relever que la mesure prise d'interdiction des cycles et trottinettes électriques résulte d'une motion du Conseil municipal qui faisait notamment suite aux préoccupations exprimées quant au sentiment de sécurité des piétons dans la zone concernée, en particulier pour les familles avec enfants ainsi que les personnes âgées.

L'arrêté de circulation est mis en place pour une première période d'une année. Un bilan est prévu à la fin de celle-ci et vos observations et souhaits seront intégrés dans cette analyse.

Concernant le stationnement de cycles, il ne doit pas entraver les autres usagers.

Nous vous informons par ailleurs que votre courrier adressé au Conseil municipal a été transmis au Bureau de ce dernier.

Nous vous prions d'agréer, Madame Hoffmann, chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Courrier reçu de l'EPI « Dégâts structurels dans le bâtiment, constat, conséquence et avenir des lieux »

Le courrier, reçu le 10 mars 2026, et la réponse sont disponibles sur CMNet.

Démission de Mme Alice Bertholon

Le Président annonce que Mme Bertholon a fait parvenir sa démission du Conseil municipal par courrier du 28 février 2026 pour fin mars 2026. La repourvue est en cours pour avril.

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la lettre démission.

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Madame la Secrétaire générale adjointe,
Chères et chers collègues,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du mandat de conseillère municipale de la Ville de Carouge avec effet au 31 mars 2026.

Un changement prochain de domicile m'amène à quitter la commune de Carouge. Cette nouvelle situation ne me permettant dès lors plus de remplir les conditions nécessaires à l'exercice de mon mandat, elle me contraint, à regret, à mettre fin à mes fonctions.

Siéger au sein du Conseil municipal dans cette législature et la précédente était pour moi un honneur et un engagement que j'ai assumé avec conviction. En tant que membre des Vert.e.s, j'ai eu à cœur de défendre une politique communale attentive à un cadre de vie sain, à la transition écologique, à la solidarité et à une ville de Carouge vivante et engagée.

Au fil de ce mandat, j'ai particulièrement apprécié la richesse des échanges, le travail mené en commission, ainsi que l'engagement des membres du Conseil municipal, du Conseil administratif, du secrétariat général et de l'ensemble de l'administration communale au service de notre ville.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de groupe pour leur soutien et leur collaboration, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux pour leur investissement dans le dialogue et les débats au fil de ces années.

Je suis convaincue que les travaux du Conseil municipal se poursuivront avec la même exigence et la même volonté d'agir dans l'intérêt des habitantes et habitants de Carouge, pour relever avec sagesse et diligence les défis passionnants qui attendent notre commune.

Même si mon départ est aujourd'hui dicté par les circonstances, mon attachement à Carouge et à la vie publique locale demeure intact et j'espère que la vie me ramènera un jour dans cette belle commune.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ma démission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Madame la Secrétaire générale adjointe, l'expression de mes salutations distinguées.

Au nom du groupe des Vert.e.s, Mme Sana-Oppliger souhaite dire quelques mots à la suite de la nouvelle de la démission de Mme Bertholon :

Chère Alice,

Ce soir nous prenons quelques minutes pour marquer un moment particulier, ton départ du Conseil municipal. Et même si nous savons que ce départ est lié à un nouveau chapitre de ta vie et que nous nous en réjouissons pour toi, il n'en reste pas moins que ton absence laissera un vide.

Alice, c'est d'abord un engagement sans faille.

Pendant ces années parmi nous, tu as énormément donné à notre section, que tu as présidée avec énergie et détermination, à notre groupe, que tu as mené à deux reprises avec rigueur et sens des responsabilités, aux différentes présidences de commissions dans ce Conseil et, bien sûr, à cette commune, à laquelle tu as consacré beaucoup de temps, de nombreux samedis matin dans le froid, le vent, la pluie, et des idées et beaucoup de cœur.

Tu as aussi marqué ce Conseil d'une manière toute particulière en étant une des plus jeunes élues à y siéger. Mais il est très vite devenu évident que la jeunesse n'empêche ni la rigueur, ni la conviction, ni la capacité à défendre ses idées avec force, mais toujours avec douceur.

Alice, c'est la persévérance. C'est le courage aussi, celui de relever les défis, d'assumer les responsabilités et de garder la tête haute, même lorsque les moments sont difficiles. Une telle force de caractère ne peut qu'inspirer le respect.

Et puis il y a ton intelligence. Beaucoup auront vécu ces moments où, après plusieurs interventions, longues, parfois répétitives – disons-le –, tu prenais la parole et, en trois phrases à peine, tu résumais parfaitement ce que chacun venait d'expliquer pendant plus de cinq minutes. C'est un talent rare et je dois dire qu'il va beaucoup manquer aux esprits synthétiques et pragmatiques comme le mien.

Tu as été une collègue engagée, une cheffe de groupe attentive, une présidente investie et une voix importante pour notre section.

Au nom du groupe des Vert.e.s, nous voulons simplement te dire merci : merci pour ton travail, ton énergie, ta détermination et toutes ces années passées à nos côtés.

Nous te souhaitons beaucoup de bonheur dans ta nouvelle commune, là-haut sur la colline – apporte-leur un peu du bon côté de la ville.

Applaudissements

M. Lauret tient à adresser quelques mots à Mme Bertholon, qu'il a découverte au sein de ce Conseil car, comme de nombreux autres membres du Conseil municipal, il ne la connaissait pas. Il regrette qu'elle quitte Carouge – Genève est une belle ville, mais Carouge est malgré tout bien mieux. Cela a été un plaisir pour M. Lauret, quand il était chef de groupe, de pouvoir échanger avec Mme Bertholon, quand elle était la correspondante presque directe du groupe des Verts. Il souligne la précision et la concision de ses idées. Le groupe socialiste lui souhaite bon vent. M. Lauret espère pouvoir la croiser pour boire l'apéritif sur la place du Marché et lui souhaite une très belle dernière soirée.

Applaudissements

Mme Bertholon remercie l'assemblée pour ces mots qui la touchent beaucoup. Comme elle l'expliquait dans sa lettre, sa décision a été commandée par son changement de

domicile, puisqu'elle s'en retourne vivre dans une autre commune du canton de Genève, « sur la colline » comme l'a dit Mme Sana-Oppliger. À son arrivée à Carouge et surtout au sein de ce Conseil, elle avait été amusée d'entendre ici et là l'expression « Carougeoise ou Carougeois de souche ». Ils l'auront compris, elle ne l'est pas, mais elle a eu beaucoup de plaisir à habiter cette commune, qu'elle a pu dire « la sienne » pendant une décennie, et à servir sa population. Elle espère que Carouge saura faire preuve d'ouverture et saura honorer ses traditions, sans esprit de clocher. Elle lui souhaite de pouvoir continuer à accueillir ses nouveaux habitants, comme elle-même l'a été, en leur offrant un environnement agréable et durable. Pour cela, il y aura des défis à relever et des choix à faire, en particulier dans les futurs investissements de la Commune, mais Mme Bertholon est confiante que ce Conseil saura y faire face. Elle leur souhaite à toutes et tous une bonne continuation politique et personnelle. Quant à elle, elle s'en va enrichie des connaissances qu'elle a acquises au fil de ce mandat et des rencontres qu'elle a pu faire autour de cette table. Elle remercie ses collègues du Conseil administratif et du Conseil municipal, en particulier les membres de son groupe, ainsi que les membres de l'administration et du secrétariat général, et leur souhaite bon vent également.

Applaudissements

Comme le veut la tradition, le Président remet à Mme Bertholon un petit présent de départ.

Présentation par le SAFCO

Le SAFCO fera une présentation aux conseillers municipaux sur les processus et procédures, lors d'une commission TCR dont la date reste à déterminer.

Changement dans la représentation des partis au sein des fondations

Le Centre fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein du conseil de la Fondation du Vieux-Carouge, Mme Sara Cirauda sera remplacée par Mme Françoise Defferrard.

Pour cette modification, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ce changement est validé.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 024-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 86'300.— POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE BRUMISATION, VISANT À OFFRIR DES POINTS DE RAFRAÎCHISSEMENT LORS DES ÉPISODES CANICULAIRES, À RÉDUIRE LOCALEMENT LA TEMPÉRATURE AMBIANTE ET À FAVORISER L'USAGE DES ESPACES PUBLICS À CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. Face à l'intensification des épisodes caniculaires liée au dérèglement climatique, les villes sont aujourd'hui confrontées à un défi croissant de santé publique et d'adaptation urbaine. En milieu urbain, la prédominance des surfaces minérales — béton, bitume, façades — accentue le phénomène des îlots de chaleur, pouvant faire grimper les températures de plusieurs degrés au-dessus des zones rurales environnantes. Ces conditions exposent l'ensemble de la population à des risques sanitaires réels, avec des conséquences particulièrement sévères pour les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, jeunes enfants, individus souffrant de pathologies chroniques ou vivant dans des logements mal isolés. Carouge, comme de nombreuses

communes urbaines, n'est pas épargnée par ce phénomène. Sensible à ces enjeux, le Conseil municipal s'est déjà saisi de cette thématique à plusieurs reprises, en posant des questions ou en adoptant des motions relatives à la gestion de l'eau et à l'adaptation aux épisodes caniculaires – par exemple, dernièrement, des débats nourris ont eu lieu à l'occasion du traitement en commission de la possibilité d'intégrer des jeux d'eau dans les préaux d'école. La présente délibération s'inscrit dans la continuité de ces travaux et de la politique de la ville de Carouge en matière de lutte contre les îlots de chaleur et d'amélioration du confort thermique dans l'espace public.

La délibération propose l'acquisition et l'installation de deux équipements de brumisation destinés à être déployés durant la période estivale dans des espaces publics fréquentés. Pour rappel, cette possibilité a déjà été discutée en commission comme étant une piste intéressante. Ces dispositifs permettront de créer des zones de fraîcheur accessibles à l'ensemble des usagers et usagères, et notamment des enfants, contribuant ainsi à prévenir les effets sanitaires des vagues de chaleur. Pour 2026, il est prévu d'installer ces brumisateurs sur la place de l'Octroi pour le premier — en lien avec les aménagements végétaux temporaires de l'îlot de fraîcheur concerné — et sur le mail des Promenades pour le second, sous réserve des possibilités de raccordement dans le bassin dont la mise en eau n'est actuellement pas possible. Mme Molinari en profite pour informer le Conseil municipal que des réflexions sont en cours en vue de préparer une délibération administrative relative aux études et réalisation du troisième bassin également.

Toujours concernant les brumisateurs, il est à noter aussi que les normes sanitaires en vigueur, particulièrement strictes en matière de brumisation afin d'éviter les risques de maladies telles que la légionellose, imposent un système de suivi de la qualité de l'eau ainsi qu'un entretien spécifique des machines (par exemple contrôle du niveau de pression, purge et séchage du dispositif en fin de journée). La délibération prévoit par conséquent un montant spécifique pour cet entretien en 2026. Ces éléments seront ensuite intégrés dans le budget ordinaire de fonctionnement. Au-delà de leur fonction première de rafraîchissement, ces équipements ont également une vocation sociale : en rendant les espaces publics plus agréables par forte chaleur, ils encouragent leur fréquentation, favorisent les échanges entre habitants et habitantes et renforcent le lien social au cœur de la vie de quartier. Mme Molinari précise pour terminer qu'il serait souhaitable que la délibération soit votée sur le siège, afin que ces dispositifs soient fonctionnels dès le début de la période estivale.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

M. Lauret n'a pas d'autre proposition mais il souhaite s'assurer que la Commune n'oublie pas le projet de remise en eau du bassin. Il espère que la réhabilitation du bassin ne prendra pas de retard en raison du brumisateur, lequel est une première étape pour rafraîchir la population mais ne doit être que provisoire. Ce bassin est important pour la population carougeoise et il est indispensable de le remettre en eau, pour que les enfants, notamment, puissent en profiter.

Le Président souligne qu'il s'agit maintenant de savoir s'il y a d'autre proposition que la discussion immédiate, et non pas de commencer le débat.

M. Epars, qui n'est pas convaincu par la pertinence du projet, propose le renvoi en commission Entretien du domaine pour une évaluation plus approfondie.

M. Etienne soutient la proposition de vote sur le siège. L'été approchant, il s'agit d'avancer rapidement.

Le Président s'aperçoit que la délibération n'a pas encore été prise en considération. Le système informatique ne fonctionnant toujours pas, le vote se fera à main levée.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président revient à la proposition de M. Epars de renvoyer la délibération en commission.

M. Voignier soutient la proposition de renvoi en commission, laquelle pourrait se réunir rapidement. Lorsque le projet a été évoqué en commission, les commissaires étaient tous plus ou moins d'accord avec l'idée de brumisateurs, mais il s'agit maintenant de prendre le temps pour, par exemple, identifier les lieux où ces dispositifs seront installés. Il est question éventuellement du bassin des Promenades, mais les lieux ne sont pas encore vraiment déterminés. Il convient également de rassurer le Conseil municipal sur la qualité de l'eau. L'on sait en effet qu'en ville de Genève, des problématiques de salmonellose se sont posées. Une présentation sur ce point en commission serait utile. Selon M. Voignier, le délai n'est pas serré au point qu'il soit impossible d'attendre un mois pour voter la délibération. En matière d'accès PMR, la Commune prend beaucoup de temps pour mettre en application les mesures... M. Voignier interrompt son intervention pour prier M. Etienne de garder pour lui ses soupirs.

S'ensuit un échange entre les deux membres du Conseil municipal.

Le Président invite les deux parties à faire preuve de respect et s'apprête à passer la parole à M. Calame.

M. Voignier aurait souhaité terminer son intervention, mais il s'arrêtera là.

M. Calame soutient la proposition du bureau de voter la délibération sur le siège, dans l'objectif que les brumisateurs soient en fonction pour le début de l'été. De nombreux éléments ont déjà été expliqués en commission – c'est du reste peut-être la raison de la confusion qui a eu lieu plus tôt à propos de la nécessité ou non de prendre en considération la délibération, puisque le projet avait fait l'objet de discussions avant-même que la délibération ne soit soumise au Conseil municipal. Pour M. Calame, le dossier a déjà été traité en commission. Quant aux inquiétudes qui pourraient demeurer, M. Calame propose que, comme pour d'autres dossiers précédemment, une commission soit organisée non pas pour émettre un préavis, mais plutôt pour une séance d'information afin de conforter les commissaires sur le fait que les questions de salmonellose ou autres ont été prises en considération et que des solutions ont été trouvées. Cela permettrait d'avancer et de répondre à ce sur quoi tous les membres du Conseil s'accordent : que les brumisateurs soient en fonction cet été déjà.

M. L. Antonioli signale qu'une commission Entretien du domaine public est agendée le 2 avril prochain, soit dans environ une semaine et demie. Le fait d'attendre une semaine et demie pour une commission et voter la délibération lors du prochain Conseil municipal ne mettrait pas le projet en péril. M. L. Antonioli est donc favorable au renvoi en commission, à la date déjà agendée et qui deviendrait une double commission pour traiter aussi ce sujet.

M. Schmutz souligne que le groupe UDC est très attentif au délai. L'argument selon lequel une commission est nécessaire pour savoir où les brumisateurs seront installés est pertinent, mais le délai est encore plus important. Par conséquent, le groupe UDC suivra la proposition de vote sur le siège.

Le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission Entretien du domaine public. Le système informatique ne fonctionnant toujours pas, le vote se fera à main levée.

Le renvoi en commission est refusé par 17 non, 11 oui et 1 abstention.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

M. Calame propose qu'une information sur les questions qui ont été évoquées soit donnée à l'occasion de la commission Entretien du domaine public agendée le 2 avril prochain.

D'après M. Moya, il semble que la fermeture de la piscine ait été une surprise. Cette fermeture va durer encore un certain temps. Au vu du nombre de personnes qui allaient à la piscine, il serait dommage de laisser les Carougeoises et Carougeois sans piscine, sans bassin aux Pervenches et sans brumisateurs parce que le projet prendrait trop de temps. C'est la raison pour laquelle M. Moya s'est abstenu lors du renvoi en commission. Il serait bon que la population carougeoise puisse profiter, dans des espaces qui seront cette fois clairement définis, d'un été un peu frais.

Mme Molinari apporte quelques précisions, qu'elle a mentionnées dans son introduction mais également lors de plusieurs séances de commission. Tout d'abord, le projet de mise en eau du bassin est loin d'avoir été oublié. La problématique est d'une complexité extrême. Des études sont en cours sur la remise en eau du troisième bassin. Mme Molinari avait aussi expliqué les relations qui, jusqu'à très récemment, existaient entre cette question et celle des parkings, puisque le local technique des bassins est situé à l'endroit-même où les parkings Vibert et Sardaigne seraient reliés. Le sujet des parkings étant encore en traitement par-devant le Conseil municipal, le Conseil administratif n'allait pas engager des travaux – extrêmement conséquents – sur le local technique pour ensuite tout refaire dans le cadre d'une connexion entre les deux parkings. Si le projet de liaison évolue, la situation change. Mme Molinari insiste sur le fait que la problématique est compliquée, encore plus que pour la première partie des bassins, dont les travaux de génie civil ont été relativement coûteux. La réhabilitation des bassins était, pour Mme Molinari, une priorité lors de son entrée en fonction et le projet n'a pas été oublié. Concernant ensuite les brumisateurs, un test avait été réalisé il y a trois ans sur la place de l'Octroi. À l'époque, la gestion des risques sanitaires n'était pas aussi fine que l'année suivante déjà, raison pour laquelle le brumisateur n'a pas pu être remis en place ces deux dernières années. La Commune a attendu le résultat des longs travaux que la ville de Genève a mené avec un prestataire pour trouver un système de brumisation qui garantisse la qualité de l'eau la journée, et qui sèche également les tuyaux tous les soirs, pour éviter, d'une part, une calcification et, d'autre part, la prolifération de bactéries, parmi lesquelles celle de la légionellose. Le Conseil administratif ne voulait prendre aucun risque et a donc attendu qu'un système sûr soit mis au point. Ce système a été testé et il est effectivement sûr, raison pour laquelle le projet de brumisateurs peut maintenant être mis en œuvre. Quant aux emplacements, celui de la place de l'Octroi est certain. Celui du bassin est prévu car il a tout son sens à proximité du bassin qui est déjà en eau. Une petite analyse technique doit toutefois encore être menée pour les prises d'eau et les raccordements électriques. Par conséquent, dans un souci de transparence, Mme Molinari ne voulait pas s'engager fermement sur cet emplacement, alors qu'elle n'était pas absolument certaine que le dispositif pourrait être installé à cet endroit. Elle ajoute que, si un problème devait apparaître, elle reviendrait évidemment auprès du Conseil municipal pour discuter d'un autre emplacement.

La question de M. L. Antonioli porte sur l'annexe 1, soit le budget d'investissement de CHF 86'288.-, dont CHF 2'000.- d'entretien. Dans la délibération, il est indiqué que des charges annuelles d'exploitation, contrôle et entretien, devront être prévues à hauteur de CHF 30'000.-.

Acheter du matériel pour CHF 80'000.- et engager ensuite CHF 30'000.- par année pour l'entretenir semble quelque peu disproportionné. Puisque le renvoi en commission a été refusé, M. L. Antonioli se voit contraint de demander en plénière des précisions sur ces montants.

Mme Molinari souligne que le montant de CHF 30'000.- est une estimation. L'expérience de la ville de Genève montre qu'un entretien très régulier est nécessaire par rapport aux risques sanitaires. Il faut des nettoyages fréquents. De plus, des contrôles doivent avoir lieu au cours du stockage, pour que les brumisateurs puissent être utilisables pendant de nombreuses années, ce qui est le but. Aujourd'hui, les charges d'entretien et de contrôle sont estimées à CHF 30'000.-, mais Mme Molinari est confiante que le montant sera inférieur. Toutefois, à ce stade, une estimation large était préférable. Mme Molinari ajoute que, pour 2026, la délibération couvre tous les frais.

M. Epars veut bien entendre que l'intention est louable, mais il craint la mesure-spectacle dont l'effet sera extrêmement limité, pour ne pas dire nul. Le risque sanitaire lui paraît bien élevé. Il entraîne par ailleurs des dépenses significatives, sachant en outre que le propre des estimations budgétaires est d'être dépassées. En période de budget limité et de contraintes fiscales, il serait risqué de se lancer dans un projet de cette envergure financière. M. Epars relève ensuite que le Conseil administratif propose deux points de brumisation. Pourquoi pas trois, six ou dix ? Pourquoi seulement le Vieux Carouge, encore une fois ? Il entend déjà le reste de Carouge dire qu'il est, de nouveau, laissé de côté. M. Epars craint que cette mesure ne mène à rien. Pour sa part, il s'opposera à la délibération, faute d'entendre des arguments qui soient solidement étayés et qui auraient pu être discutés en commission.

M. Ducellier peine à comprendre la réponse donnée par Mme Molinari à la question de M. L. Antonioli, qui faisait référence à l'annexe 1, dans laquelle l'entretien est devisé à CHF 2'000.- alors que, dans le texte de la délibération, il est estimé à CHF 30'000.-. Le groupe PLR ne remettait pas en cause le montant de l'estimation – qui, selon les dires de Mme Molinari, est confortable – mais plutôt le fait que CHF 2'000.- d'entretien sont prévus dans le budget d'investissement. Ces deux notions d'entretien paraissent surprenantes, avec en outre des chiffres largement différents. Par ailleurs, M. Ducellier souhaite savoir si le Conseil administratif a étudié l'opportunité de louer le matériel. À titre personnel, il préférerait éviter que la Commune dépense CHF 85'000.- pour acquérir du matériel et que, l'année prochaine, le Conseil administratif vienne dire que, malgré l'entretien, le risque de légionellose perdure et qu'il faut tout jeter à la poubelle. Une location serait peut-être judicieuse, afin de s'assurer que le système fonctionne et que la population répond présent, avant d'envisager un investissement pérenne.

Mme Molinari indique que le montant de CHF 2'000.- qui figure dans la délibération s'explique par le fait qu'il s'agit d'une première exploitation en 2026 et qu'un suivi est assuré. Les CHF 15'000.- par brumisateur sont estimés sur la base de l'expérience de la ville de Genève. Ce montant maximum, qui figurera au budget 2027, ne comprend pas uniquement l'entretien, mais aussi le stockage, la mise en état et l'installation pour la saison suivante. Pour 2026, la délibération comprend le coût des structures tubulaires, mais aussi l'installation et le raccordement. Concernant ensuite la question du nombre d'emplacements que M. Epars a soulevée, Mme Molinari est d'avis qu'il en faudrait effectivement plus. Pour des raisons de coûts, mais aussi parce que cela correspond à ce qui avait été envisagé en commission, l'acquisition de deux brumisateurs est proposée aujourd'hui – c'est toujours mieux que rien. Les brumisateurs, qui seront placés à des endroits attractifs, à proximité notamment de la place de Sardaigne et de différents parcs, rempliront leur fonction dans des secteurs à forte densité de population. Enfin, le Conseil administratif a analysé la question d'une location. Un comparatif a été établi. Financièrement et techniquement, l'acquisition du matériel était plus intéressante.

M. Etienne est quelque peu surpris de la tournure du débat. M. Moya a évoqué plus tôt la fermeture de la piscine pendant les travaux. Pour rappel, le Conseil municipal avait étudié diverses solutions, dont une piscine extérieure provisoire, qui n'avait finalement pas été retenue. Il a également beaucoup été question de la rénovation du deuxième bassin du boulevard des Promenades. Des explications avaient été données sur les difficultés liées notamment aux racines des arbres. Mme Molinari a exprimé à plusieurs reprises au Conseil municipal qu'il ne s'agissait pas d'un manque de volonté, mais d'une question de complexité des travaux, notamment par rapport aux alimentations en eau. Les brumisateurs sont apparus comme une piste intéressante. M. Etienne s'interroge donc sur la tournure des débats ce soir. Peut-être est-ce en réalité Mme Molinari, Maire, qui est visée. Elle présente la délibération au Conseil municipal, à celui-ci d'en discuter, mais M. Etienne ne comprend pas toutes ces invectives. Quand il descendait au sud, il s'arrêtait à des aires d'autoroute où des brumisateurs permettaient de se rafraîchir. Pourquoi serait-ce si compliqué à Carouge ? Il entend que des mesures doivent être prises, et elles le sont. Il ne comprend pas la difficulté qu'a le Conseil municipal à voter cette délibération. M. Etienne invite donc l'assemblée à voter la délibération, compte tenu des précautions qui ont été expliquées.

M. Epars ne s'en prend certainement pas à Mme Molinari. Il s'en prend à un projet qui est mal ficelé et porteur de trop d'inconnues. En ce qui le concerne, avec autant d'inconnues et d'incertitudes, il ne pourra pas voter « oui ». Par ailleurs, il souhaiterait savoir combien de personnes sont concernées par ces brumisateurs. Une personne à la fois ? Ou un groupe de cinquante personnes pourra-t-il se réunir dans la brume pour être au frais ? Pour M. Epars, cet aspect a aussi une importance. Le budget est vague, de même que la durée – un an, deux ans, une durée indéterminée ? Bref, ce projet est porteur de trop d'inconnues et mériterait d'être approfondi pour pouvoir être voté sérieusement.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui, 4 non et 4 abstentions.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 025-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'291'494.— DESTINÉ À FINANCER LE REMPLACEMENT ET/OU L'ACQUISITION DE DOUZE VÉHICULES ET ENGIN, POUR LES BESOINS DES SERVICES VOIRIE, ESPACES VERTS & MATÉRIEL, DE LA POLICE MUNICIPALE ET DU SECTEUR GÉNIE CIVIL AINSI QUE L'EXTENSION DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VÉHICULES À MOTORISATION ÉLECTRIQUE

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération soumise ce soir au Conseil municipal porte sur l'acquisition et le renouvellement de plusieurs véhicules affectés à différents services de l'administration de la Ville. Elle fait suite à une analyse rigoureuse et détaillée et répond à plusieurs éléments et principes établis, à savoir :

- Centralisation et mutualisation des achats : Conformément à l'organisation en vigueur, l'ensemble des acquisitions de véhicules est centralisé au sein du service voirie, espaces verts & matériel (SVEM). Cette centralisation répond à une logique d'efficience : elle permet de regrouper les commandes, de négocier des conditions commerciales avantageuses et de s'appuyer sur l'expertise de l'atelier mécanique interne, tout en simplifiant la gouvernance des investissements par le biais d'une délibération unique soumise au Conseil municipal. A noter que la dernière délibération à ce sujet date de 2021.
- Un renouvellement rigoureux et concerté : Le renouvellement du parc repose sur un diagnostic complet établi par l'atelier mécanique, croisant l'état technique de chaque véhicule, ses coûts de maintenance et son taux d'utilisation, afin de retenir la solution

la plus appropriée : remplacement définitif ou location ponctuelle. Lorsque le remplacement est retenu, un cahier des charges est élaboré avec les services utilisateurs et, dans la mesure du possible, des essais sont organisés avant toute commande ferme.

- Priorité aux motorisations durables et économiquement pertinentes : La ville de Carouge oriente ses choix vers les motorisations les plus vertueuses pour la santé publique et l'environnement, dès lors que les conditions techniques, les profils d'utilisation et l'analyse coût-bénéfice le justifient. Ces solutions offrent également des coûts d'exploitation réduits sur le long terme en matière de carburant et d'entretien. Le recours aux motorisations thermiques est retenu, lorsque les contraintes opérationnelles ne permettent pas de justifier une alternative. Une attention particulière est par ailleurs portée à la réduction des nuisances sonores pour les riverains.
- Une mise en concurrence transparente et une cession responsable : Sur la base du cahier des charges validé, une procédure d'appel d'offres est lancée pour sélectionner les fournisseurs offrant le meilleur rapport qualité-prix, avec reprise systématique du véhicule remplacé. Le cas échéant, les véhicules cédés peuvent être proposés à la vente sur la plateforme ricardo.ch (ce point avait du reste été discuté en commission précédemment), assurant une valorisation optimale des actifs municipaux.

Cette démarche globale témoigne de la volonté de la Ville de Carouge de gérer son parc de véhicules avec rigueur, transparence et responsabilité, en garantissant à ses services des moyens opérationnels adaptés à leurs prestations, dans l'intérêt de la population. En conclusion, Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à la délibération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier recommande d'apporter en commission des compléments d'information sur les véhicules électriques. Il cite à titre d'exemple le véhicule Renault Kangoo, 100% électrique, qui date de 2016 et qui doit déjà être remplacé. Même s'il s'agit d'une batterie de première génération, M. Voignier considère que, d'un point de vue écologique, des véhicules qui ne durent pas plus de dix ans posent un problème. Il souhaiterait donc des précisions sur les véhicules électriques qu'il est prévu d'acheter. La même question se pose pour les véhicules hybrides. Pour rappel, le Conseil municipal avait choisi des véhicules hybrides pour la police municipale. Le groupe PLR s'interroge sur le véhicule hybride qui date de 2017, avec 173'000 kilomètres parcourus en ville de Carouge, et qui doit déjà être changé.

M. Guinchard suggère d'aborder en commission la différence de coûts entre les voitures électriques et les voitures thermiques, en termes d'entretien, d'achat et de service et carburant. Il souhaite également savoir si les bornes de recharge seront rapides ou lentes, et si elles sont destinées uniquement aux véhicules communaux. Si elles sont ouvertes au public, elles risquent d'être constamment occupées.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MOTION MO 010-2026 P : « DES ESPACES DE TRAVAIL POUR LES ÉTUDIANTS À CAROUGE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu l'importance de la population étudiante à Carouge, environ 1'500, au sein de l'Université de Genève et des hautes écoles ainsi que ceux du secondaire II (collège, ECG, etc.) ;*
- *Vu que ces étudiants ont besoin d'espaces adaptés pour étudier et préparer leurs examens ;*
- *Vu que les conditions de logement des étudiants ne permettent pas toujours de disposer d'un environnement calme et propice au travail académique ;*
- *Vu l'évolution des méthodes d'apprentissage qui encouragent de plus en plus le travail collaboratif et les révisions en groupe ;*
- *Vu que la Ville de Carouge dispose de différentes infrastructures publiques notamment des bibliothèques communales, des salles communales ou des locaux associatifs ;*
- *Vu qu'une telle initiative soutiendrait des jeunes carougeois à la réussite scolaire et académique et favoriserait l'égalité des chances ;*
- *Vu l'exemple de la commune de Vernier qui a mis en place une salle d'étude accessible à la bibliothèque de Châtelaine, avec des horaires ciblés pour les étudiants, notamment en soirée (18h–21h) et le samedi.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *À étudier la mise à disposition des étudiantes et étudiants, en priorité domiciliés à Carouge, des espaces d'étude et de révision dans des locaux communaux ;*
- *À identifier les infrastructures communales susceptibles d'être mobilisées à cette fin, notamment les bibliothèques, les salles communales ou les locaux associatifs ;*
- *À présenter au Conseil municipal les modalités de mise en œuvre d'un projet pilote.*

Date du dépôt : Carouge, le 12 mars 2026

Le Centre – Verts'libéraux

M. Barbuzzi explique que cette motion part d'un constat très simple : de nombreux étudiants ne disposent pas d'un espace calme et adapté pour étudier chez eux. Entre les logements partagés, les chambres exiguës ou les appartements familiaux, les conditions ne sont pas toujours idéales pour se concentrer ou travailler en groupe.

Dans le même temps, les méthodes d'apprentissage évoluent et les étudiants travaillent de plus en plus de manière collaborative, notamment lors des périodes de révision. Or, les lieux d'étude existants sont saturés, particulièrement durant les sessions d'examen. L'objectif de la motion est simplement d'étudier comment mettre à disposition certains locaux communaux existants, afin d'offrir aux étudiants des lieux calmes pour étudier, notamment en soirée et le week-end. M. Barbuzzi cite à titre d'exemples :

- la bibliothèque de Carouge et la biblioQuartier des Grands-Hutins, qui pourraient accueillir des petits groupes après 19h certains soirs ou le week-end ;
- la salle du Rondeau, qui pourrait accueillir des groupes plus importants pour des séances de révision collective ;
- les maisons de quartier, qui sont déjà des lieux de vie pour les jeunes.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles infrastructures ni de générer des coûts importants, mais plutôt d'offrir la possibilité aux étudiants d'utiliser des locaux communaux durant des créneaux disponibles. Une telle initiative constituerait un soutien concret à la jeunesse, à la réussite académique et à l'égalité des chances. M. Barbuzzi, ainsi que toutes les étudiantes et étudiants, remercient par avance le Conseil municipal de l'accueil favorable qu'il réservera à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Affaires sociales.

Puisque la proposition concerne les locaux communaux, un renvoi en commission Constructions et logements semble plus pertinent à M. Fraomene, sachant que ces locaux sont gérés par le service des bâtiments. Le service des affaires sociales écoutera volontiers les commissaires et pourra leur apporter certaines réponses, mais le planning des salles, notamment, est du ressort du service des bâtiments.

À la suite de cette intervention, M. J.-M. Antonioli propose formellement le renvoi en commission Constructions et logements. Le service des bâtiments a effectivement la mainmise sur les salles – M. Barbuzzi en a énuméré quelques-unes, mais il y en a encore d'autres – et, surtout, sur leurs disponibilités.

Le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission Constructions et logements.

Le renvoi en commission Constructions et logements est accepté par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne recommande d'étudier la faisabilité financière de la motion. Il est facile d'identifier des salles, mais la proposition sous-entend un gardiennage de ces salles, une extension des horaires, etc. Elle nécessite donc une estimation des coûts, par rapport au budget communal. En d'autres termes, M. Etienne demande au Conseil administratif de présenter les coûts précis qu'implique la mise en œuvre de la motion.

M. Guinchard souhaite savoir ce que le collège et école de culture générale Madame de Staël, sur le territoire carougeois, met déjà en place. Il serait aussi utile d'informer la commission sur ce que la HES-SO et la Haute école de santé de Genève, qui sont également à Carouge, font pour les étudiants. Par ailleurs, le Conseil administratif a-t-il prévu dans le PAV des espaces qui pourraient servir aux étudiants en révision ? Enfin, il serait intéressant de savoir ce que d'autres communes, équivalentes à Carouge, comme

Vernier ou Meyrin, font en la matière. L'on sait qu'en ville de Genève, l'Université Mail est ouverte au public.

Mme Boudet Anthamatten recommande d'obtenir en commission plus d'informations sur le besoin exprimé. Elle entend que des étudiants travaillent dans de petits appartements, qu'ils n'ont pas de place pour travailler, mais elle souhaite savoir d'où vient le besoin exprimé par ces étudiants. Par ailleurs, il est question de salles communales, mais la nouvelle bibliothèque de la HEG à Battelle propose d'excellents espaces de travail pour les étudiants, ainsi que des espaces de travail collaboratif. De mémoire, elle est ouverte jusqu'à 20h mais un projet d'ouverture 24/24 heures est en cours de réflexion à la HEG. Elle offre une possibilité intéressante pour les étudiants.

M. Schmutz rend les commissaires attentifs aux contrôles pour accéder aux locaux communaux – la motion précise qu'il doit s'agir d'étudiants de Carouge – et au coût qui sera engendré, sachant que, les samedis et les soirs à 21h, il faudra qu'un concierge se déplace pour fermer les salles.

Mme Merle fait remarquer que la motion demande au Conseil administratif de revenir vers le Conseil municipal après avoir évalué les contraintes techniques et budgétaires que sa mise en œuvre pourrait représenter. Par ailleurs, il a été question des salles communales, mais la motion est plus large et demande d'étudier toutes les possibilités à Carouge susceptibles d'accueillir les étudiants – évidemment sans créer une usine à gaz. Mme Merle recommande de ne pas limiter les recherches aux salles communales, mais de penser également par exemple aux locaux d'associations.

M. Lauret salue la motion proposée par Le Centre et rejoint les arguments de M. Barbuzzi. Il suggère que la commission Sociale se greffe à la commission Constructions et logements pour essayer de trouver ensemble des solutions. En effet, si la mise à disposition de salles implique un aspect technique, il ne faut pas oublier l'aspect social qui consiste à aider ces étudiants.

M. Kalala a cru comprendre que la volonté affichée par la Commune était de mutualiser les locaux communaux. La commission pourrait être l'occasion d'un point de situation sur cette mutualisation.

Selon M. Calame, cette motion rafraîchissante et encourageante inspire des comparaisons. Il serait intéressant d'évoquer en commission les bibliothèques publiques ouvertes, qui ne sont pas nécessairement des bibliothèques universitaires, mais peuvent aussi être des bibliothèques de quartier. M. Calame cite l'exemple d'une bibliothèque en Suisse allemande, où l'on peut rentrer avec sa carte presque à toute heure – elle est malgré tout fermée quelques heures la nuit. L'on y trouve des étudiants, mais aussi d'autres personnes qui vont déposer leurs livres et en reprendre d'autres, y passer un moment, ou se réunir pour travailler ensemble. Cet usage en self-service ne semble pas poser de problèmes. Une information en commission sur ce type de bibliothèques serait utile.

La motion a rappelé à M. Baertschi l'époque où il était au cycle et devait faire ses devoirs alors que son voisin – il habitait dans un HLM – mettait le volume de sa radio extrêmement fort. Il est vrai que des problèmes de mal-logement se posent aujourd'hui et il faut remercier les motionnaires d'avoir initié cette réflexion. Pour en revenir aux locaux, M. Baertschi évoque la problématique de la gestion, de l'entretien et de la sécurisation, qui a été mentionnée par ses préopinants. Il faut par ailleurs que les endroits soient calmes. C'est le cas des salles de lecture à l'Université ; il serait cependant difficile d'en mettre en place à la bibliothèque communale. Les Grands-Hutins sont apparemment très occupés, mais il pourrait y avoir des possibilités.

Des solutions pourraient éventuellement être trouvées avec la Fondation immobilière de la ville de Carouge, qui avait mis des locaux à disposition pour les habitants. D'autres lieux sont peut-être envisageables. M. Baertschi recommande par ailleurs d'inviter en commission un représentant du service social pour en apprendre davantage sur les besoins, étant encore précisé que les travailleurs sociaux hors murs accomplissent un important travail notamment avec la Fondation immobilière.

Au vu de l'enthousiasme suscité par la motion, M. Fraomene précise que le service des affaires sociales et lui-même seront volontiers présents lors de la commission, pour accompagner la discussion. Sa remarque plus tôt était d'ordre technique, sachant que, pour avoir une vision des disponibilités des salles, même les autres services passent par le service des bâtiments. L'objectif était d'être le plus efficace possible.

M. Barbuzzi revient sur quelques éléments qui ont été évoqués au cours de la discussion. Il suggère d'inviter des représentants d'une association d'étudiants qui pourront expliquer les problématiques rencontrées. Il entend que des lieux à Genève sont ouverts, notamment au sein de l'Université. Il encourage cependant les membres du Conseil municipal à se rendre sur place lors des périodes qui précèdent les examens. Ils constateront que ces lieux sont saturés. Les étudiants doivent aller étudier dans des cafés ou des restaurants, qui ne sont pas des endroits propices. Par ailleurs, M. Barbuzzi propose d'inviter la ville de Vernier, pour une présentation du modèle qu'elle a mis en place et qui fonctionne. Ce modèle pourrait inspirer le projet pilote demandé par la motion. Il convient de ne pas réinventer la roue, et de viser la simplicité. M. Barbuzzi retient également les propos de M. Calame sur les bibliothèques en libre accès. La motion envisage un concept basé sur la responsabilité individuelle. Les salles seraient vraiment dédiées aux étudiants, qui sont suffisamment matures pour gérer l'accès dans le bâtiment public. M. Barbuzzi souligne en outre qu'il s'agirait de mener un projet pilote et d'en tirer un bilan, qui permettra de savoir si cette mesure fonctionne ou non. La motion est aboutie, dans le sens qu'il ne s'agit pas de mener une révolution, mais un test, si possible rapidement. M. Barbuzzi prenait l'exemple de la salle du Rondeau, où il suffit de franchir une porte pour accéder à une salle équipée de tables et de chaises. Les étudiants n'ont besoin de rien d'autre – ils ont leur ordinateur, leur connexion internet. La salle du Rondeau n'est pas occupée jour et nuit, toute l'année. C'est un exemple concret de ce que la Commune pourrait proposer aux étudiants.

M. Piguet remercie les motionnaires pour leur proposition intéressante. Il recommande à la commission d'évaluer les possibilités de mise à disposition des salles en particulier en soirée et le week-end, sachant que la vie d'étudiant ne correspond pas aux horaires de bureau. L'Université constate que, le dimanche à 18h, lorsqu'UniMail ferme (elle ferme à 22h en semaine), une foule conséquente quitte le bâtiment. Cela donne une indication sur les motivations à rester si l'horaire était plus étendu. M. Piguet invite donc les commissaires à s'intéresser particulièrement aux horaires en soirée et le week-end.

Mme Merle rebondit sur la demande formulée par Mme Boudet Anthamatten de faire remonter les besoins. En plus des associations étudiantes évoquées par M. Barbuzzi, il pourrait être intéressant de solliciter la direction ou le corps enseignant des cycles présents sur le territoire de Carouge, pour connaître les besoins exprimés par les élèves.

7. POSTULATS

Il n'y en a pas.

8. RÉOLUTION MUNICIPALE RM 002-2026 P : « POUR LA MISE EN VALEUR DE LA DEMOCRATIE LORS DES VOTATIONS ET ELECTIONS »

Le secrétaire donne lecture de la résolution, qui est déposée par le groupe UDC.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu qu'aucun drapeau communal, cantonal ou fédéral n'est actuellement hissé devant le bureau de vote lors des périodes d'élections et de votation

Vu l'importance de rappeler, lors des périodes de votations et d'élections, l'attachement profond des citoyennes et citoyens à notre démocratie

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *Par cette résolution, le Conseil municipal demande que soit hissé, devant les bureaux de vote, un drapeau de la commune de Carouge, du canton de Genève ou de la Confédération suisse lors des votations et élections*

Date du dépôt : Carouge, le 11 mars 2026

En tant que secrétaire du Conseil municipal, M. Baertschi signale que la résolution qui était parvenue au bureau indiquait : « par cette résolution l'UDC Carouge demande ». Le bureau a modifié le texte pour que « le Conseil municipal demande ».

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Schmutz indique que, malgré les explications apportées dernièrement par Mme la Maire sur ce sujet, le groupe UDC a été approché par plusieurs citoyens qui, à juste titre, regrettent l'absence de drapeaux (ni communal, ni cantonal, ni national) devant le local de vote, depuis maintenant plusieurs votations, et alors que ce local est un lieu important de la démocratie. Le groupe UDC considère que la présence d'un drapeau lors des votations est indispensable. Il s'agit de démocratie – et s'ils siègent ici, c'est bien pour la démocratie. Le groupe UDC remercie donc l'ensemble du Conseil municipal de soutenir la résolution, qui demande au Conseil administratif de mettre en place ces drapeaux, comme le font toutes les communes genevoises.

Au risque de surprendre, M. Robert salue la proposition de résolution. Il s'agit de symboliser ce moment où le peuple souverain, pour reprendre une expression chère au président du Conseil municipal, exerce sa volonté. M. Robert n'y voit aucun inconvénient, même si, aujourd'hui, l'expression de cette volonté est largement épistolaire et se fait bien moins au bureau de vote lui-même. Cela dit, le projet de résolution comporte une omission – M. Robert imagine qu'elle est involontaire. La résolution mentionne le drapeau carougeois, le drapeau genevois, le drapeau suisse, mais quid du quatrième drapeau qui trône également au fronton de la mairie de Carouge ? M. Robert parle du drapeau du Conseil de l'Europe. Pour rappel, le Conseil de l'Europe a été créé en 1949. La Suisse en est membre depuis 1963. Il prône les valeurs de démocratie, d'Etat de droit, de droits humains et de libertés fondamentales. L'on dira à M. Robert que c'est une noble tâche, mais peut-être qu'en ces temps difficiles, il n'est pas inutile de se rappeler que Carouge partage avec d'autres une communauté de valeurs. La Suisse est sûrement unique ; il serait bon qu'elle ne soit pas seule. En d'autres termes, que la Commune hisse les couleurs, mais qu'elle n'oublie pas le quatrième drapeau qui est hissé devant la mairie.

M. Baertschi rebondit sur les propos de M. Robert et invite le Conseil municipal à ne pas compliquer les choses. La Suisse est aussi membre de l'ONU. Pourquoi ne pas hisser le drapeau des Nations-Unies devant le local de vote ? Par ailleurs, l'on sait qu'il existe une certaine confusion entre le drapeau de l'Union européenne et le drapeau de Strasbourg. M. Baertschi propose d'en rester aux trois drapeaux mentionnés par la résolution. Le jour où la Suisse sera membre de l'Europe à plein titre, il sera possible d'ajouter ce drapeau. Mais ce soir, il n'est pas utile d'ouvrir un débat sans fin.

M. Schmutz signale que, dans les autres communes, le drapeau cantonal est installé en cas de votation cantonale, le drapeau communal pour les votations communales, et le drapeau national pour les votations fédérales. Quand les Carougeois devront voter au niveau de l'Union européenne, la proposition de M. Robert pourra toujours être rediscutée. M. Schmutz invite le Conseil municipal à s'en tenir à ces trois drapeaux, en cohérence avec les autres communes genevoises.

M. Etienne regrette de n'avoir pas proposé, en raison d'un moment d'inattention, un renvoi en commission, où une discussion plus approfondie aurait pu avoir lieu. La résolution s'intitule « Pour la mise en valeur de la démocratie lors des votations et élections ». Or, la mise en valeur de la démocratie ne s'arrête pas à des oriflammes que l'on met ici ou là. Il est vrai que les discussions sur les drapeaux font partie de la démocratie : des débats relativement nourris ont eu lieu par le passé sur le drapeau mis au fronton de la mairie (le drapeau de l'Ukraine, le drapeau d'autres pays en fonction de différents conflits dans le monde, le drapeau de l'Europe). Cela dit, s'intéresser à la mise en valeur de la démocratie lors des votations et élections devrait également entraîner une réflexion sur la manière de rendre plus vivante la démocratie locale, par le biais de séances d'information pour les nouveaux votants, par exemple. M. Etienne aurait souhaité obtenir des informations en commission, mais la discussion immédiate a été décidée. La proposition de l'UDC sur les drapeaux est seulement une partie d'un ensemble. Il aurait voulu une discussion également sur la manière de renforcer la démocratie au niveau local, en impliquant les nouveaux naturalisés dans la vie publique (sauf erreur, une séance d'accueil des nouveaux naturalisés s'est récemment déroulée). M. Etienne ne se souvient plus ce qu'il en est du droit d'éligibilité, mais il sait que les étrangers peuvent voter au niveau communal après huit ans de résidence en Suisse. Un effort d'information serait peut-être nécessaire, parce que, parfois, les personnes reçoivent leur enveloppe de vote mais ne savent pas quoi en faire.

Le Président rappelle que les membres du Conseil municipal ont la possibilité de proposer des amendements.

M. Epars avoue ne pas avoir très bien compris l'intervention de M. Etienne. Un projet de résolution pour la mise en valeur de la démocratie lors des votations et élections propose de mettre des drapeaux, ce qui lui paraît souhaitable et valable. La démocratie étant attaquée un peu partout dans le monde, il lui paraît pertinent et utile de mettre quelques symboles devant les locaux de vote carougeois. Pour lui, la discussion peut s'arrêter là, le projet de résolution est clair.

M. Calame constate que le sujet inspire l'assemblée. Il croyait que les drapeaux étaient installés devant le local de vote, mais il confondait avec les inaugurations, par exemple des expositions au musée. Il imagine que la Commune utilisera ces mêmes objets devant le local de vote. Certaines propositions du Conseil municipal peuvent engendrer des coûts importants, mais en l'occurrence, la Commune dispose déjà du matériel nécessaire. Par ailleurs, M. Calame soutient la proposition de M. Robert relative au drapeau du Conseil de l'Europe. Le Conseil municipal avait déjà eu cette discussion il y a plusieurs années, quand le drapeau du Conseil de l'Europe avait été hissé sur les Tours. Cela pouvait effectivement désagréer à certains, mais cela a permis un débat et de faire part de la

situation géographique de la Suisse au cœur de ce qui s'appelle quand même l'Europe. M. Calame est donc partisan de mettre les trois drapeaux et le quatrième – il pense que la Commune doit avoir à disposition un support qui le permette, sinon elle pourra souder un quatrième porte-drapeau. Il propose donc formellement un amendement.

Selon M. Baertschi, il ne vaut pas la peine de relancer le débat sur les drapeaux, d'autant plus que le drapeau de l'Union européenne et celui du Conseil de l'Europe sont les mêmes. Introduire ce débat dans le local de vote, c'est faire du maniérisme, mais surtout cela va créer des divisions pour rien. Se disputer pour une histoire pareille n'est pas le rôle du Conseil municipal. M. Baertschi se rappelle que le drapeau ukrainien avait été mis un temps au fronton de la mairie, mais de nombreuses personnes avaient trouvé que cela durait quelque peu longuement.

M. Leitner trouve pertinente la proposition de mettre les trois drapeaux. Lors des élections ou des votations, le peuple vote soit au niveau communal, soit au niveau cantonal, soit au niveau fédéral. Jusqu'à présent, la Suisse n'est pas membre de l'Europe. Le peuple ne sera donc pas appelé à voter directement sur un objet de l'Europe ou à y élire ses représentants. Le débat pourra être rouvert quand la Suisse fera partie officiellement de l'Europe.

M. Epars soutient la proposition de M. Schmutz de mettre le drapeau carougeois pour les votations communales, le drapeau genevois pour les votations cantonales et le drapeau suisse pour les votations nationales. Le jour où l'on aura des votations qui concernent l'Europe, il sera envisageable de mettre éventuellement le drapeau du Conseil de l'Europe ou le drapeau européen. Pour l'instant, M. Epars propose de s'en tenir aux trois drapeaux susmentionnés.

M. Moya rappelle que le secrétaire général du Conseil de l'Europe est Alain Berset, qui est non seulement un monsieur formidable, mais en plus un socialiste. Il ajoute qu'il n'y a qu'un seul local de vote à Carouge. Le mettre en valeur les jours d'élections ou de votations est une bonne idée. Au vu du taux de 70% d'abstentionnisme, attirer l'attention sur le local de vote semble pertinent et en cohérence avec la pratique des autres communes genevoises.

M. Etienne revient à une précédente intervention de M. Epars. Il ne s'égarait pas, mais parlait simplement du renforcement de la démocratie locale. Il a connu une époque où il était invité, en tant que conseiller municipal, à des séances d'information – c'était Jeannine de Haller qui s'en occupait – pour expliquer aux nouveaux votants comment voter (notamment comment détacher la languette de l'enveloppe pour ensuite pouvoir réutiliser celle-ci) et rappeler leurs droits et devoirs. M. Etienne demandait donc si, au-delà d'oriflammes qui seraient posés devant le local de vote, d'autres mesures étaient mises en œuvre, et notamment si ces séances d'information avaient toujours lieu.

Mme Molinari signale que le Conseil administratif trouve pertinente cette résolution. Il avait du reste eu l'occasion de répondre à une question de l'UDC à ce sujet lors d'une précédente séance, en expliquant la problématique liée aux branchages. L'installation des drapeaux n'est pas une obligation, mais le Conseil administratif est sensible à cette suggestion. Les trois drapeaux seront vraisemblablement mis simultanément, sous la forme d'une oriflamme. Mme Molinari vérifiera ce dernier point avec ses services, mais il lui semble plus simple de mettre les trois drapeaux à chaque fois, plutôt qu'en fonction du niveau de la votation, ce qui impliquerait un risque d'erreur. Mme Molinari ajoute que, sauf erreur, la Commune ne dispose pas d'un support pour quatre drapeaux.

M. Schmutz remercie Mme la Maire. Le groupe UDC est sensible aux explications qui viennent d'être données. En tant qu'auteur de la résolution, il ira dans ce sens, sous réserve du vote du Conseil municipal.

M. Epars entend la proposition de M. Etienne, qu'il trouve pertinente. Elle pourrait éventuellement faire l'objet d'une question écrite ou orale que M. Epars déposera volontiers avec M. Etienne.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande à M. Calame de formuler clairement son amendement.

M. Calame propose d'ajouter le drapeau du Conseil de l'Europe.

Dans ce cas, M. Baertschi propose un second amendement, qui consiste à ajouter également le drapeau de l'ONU, puisque la Suisse est membre des Nations Unies.

M. Schmutz invite le Conseil municipal à en rester à la résolution. Les trois drapeaux (communal, cantonal et national) suffisent. Si des groupes veulent faire des propositions, ils sont libres de déposer une motion ultérieurement.

Le Président relève que les deux amendements qui ont été déposés doivent être soumis au vote.

L'amendement consistant à ajouter le drapeau du Conseil de l'Europe est refusé par 19 non, 10 oui et 2 abstentions.

L'amendement consistant à ajouter le drapeau de l'ONU est refusé par 19 non, 2 oui et 10 abstentions.

Le Président soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

9. PÉTITIONS

Il n'y en a pas.

10. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Guinchard concernant la suppression de places de parc au chemin Charles-Poluzzi

Monsieur Guinchard,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025, traitant du réaménagement du chemin Charles-Poluzzi avec mise en place de dispositif de réduction du trafic, impliquant la réduction de places de stationnement.

Pour rappel, le réaménagement fait suite à une demande des habitant-e-s du chemin visant une diminution de vitesse de 50 à 30km/h pour améliorer la sécurité de la rue.

Afin de réduire la vitesse sur le chemin Charles-Poluzzi, une partie du stationnement a dû être réagencée en chicane, ce qui a eu pour effet la suppression de cinq places de stationnement. Nous avons procédé à la compensation de ces places manquantes, conformément au règlement en vigueur et aux potentiels de compensations éligibles (24/25), au sein du parking cantonal du CO de Pinchat, selon indications confirmées par l'Office cantonal des transports.

Nous vous souhaitons une bonne réception de ces informations et nous vous prions d'agrèer, Monsieur Guinchard, nos meilleures salutations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Baertschi : L'heure de gratuité

Lors de la séance du 13 novembre 2025, notre Conseil a renvoyé la pétition PE 01-2025 au Conseil administratif pour suite à donner.

L'une des demandes principales faites par les commerçants concernait une demande d'octroi de gratuité, propre à fidéliser une partie de la clientèle des commerces carougeois, ceci pour une première heure de parking gratuite qui serait accordée dans nos trois parkings publics communaux (Sardaigne, Théâtre et Octroi). Une telle mesure renforcerait l'attractivité des commerces carougeois en faisant bénéficier leurs clients d'un traitement analogue à celui pratiqué par plusieurs grandes enseignes.

Considérant la situation critique du petit commerce carougeois, lequel va être à nouveau pénalisé prochainement pendant plusieurs semaines par une interruption des lignes de tram, il est important d'agir rapidement.

Le Conseil administratif a-t-il pris langue à ce sujet avec nos prestataires de la Fondation des parkings et peut-il nous renseigner sur les modalités d'une telle mesure ?

M. Baertschi : Effacement de tags

Il y a quelques années, notre commune a connu une floraison de tags qui, appliqués de manière sauvage, enlaidissaient et détérioraient rapidement l'image de notre ville. Après une première tentative de mobiliser la Fondation du Vieux-Carouge sur cette question, la Ville de Carouge, à l'initiative de Nicolas Walder, avait repris la situation en main et avait fait acheter par le Conseil municipal une machine propre à effacer, par sablage ou jet à haute pression, ces salissures.

Ces décisions avaient recueilli un accord unanime et, encore récemment, le SVEM a pu intervenir efficacement en plusieurs lieux, tels que sur le Pont-Neuf ou sur des murs situés dans le territoire communal.

La reprise récente de tags sauvages sur l'immeuble abritant une blanchisserie au n° 10 de l'avenue Cardinal-Mermillod m'a fait réagir et j'ai interpellé le SVEM. Sachant qu'aucun concierge n'existait dans cet immeuble, cette situation risquait en effet de perdurer.

Pour des raisons inexplicables, il semblerait difficile d'intervenir pour effacer ces salissures qui vont engendrer un risque de contagion. Le Conseil administratif peut-il me renseigner à ce sujet ?

M. Lauret : Préoccupations concernant les emprises de chantier sur le territoire de la commune de Carouge

Madame la Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de soulever des questions relatives à la gestion et à l'impact des emprises de chantier sur l'espace public et la vie quotidienne des citoyens et usagers de la ville de Carouge.

En tant qu'habitant et élu à Carouge, je m'interpelle de plus en plus sur la durée excessive de certaines occupations du domaine public, sur l'impact sur la circulation piétonne et/ou cyclable, sur les nuisances sonores ou visuelles générées par les installations (bennes, matériaux, signalisations) et sur le manque de coordination visible entre les différents corps de métier ou les autorisations accordées.

Les travaux d'aménagement et de construction sont essentiels au développement et au maintien de notre commune, mais leur mise en œuvre doit impérativement s'inscrire dans une démarche respectueuse du cadre de vie des Carougeois, conformément aux réglementations en vigueur, notamment celles concernant l'utilisation du domaine public et la sécurité.

À ce titre, je souhaiterais connaître les mesures prises par la municipalité pour :

- Optimiser la durée des emprises : Existe-t-il des mécanismes de suivi et de sanction efficaces pour garantir le respect des délais impartis aux entreprises ?
- Améliorer la signalisation et la sécurisation : Quelles directives sont appliquées pour assurer une signalisation temporaire claire, conforme aux normes en vigueur, notamment les normes VSS, applicables dans le cadre cantonal et communal et sécurisantes pour tous les usagers ?
- Harmoniser les emprises : Comment la Ville veille-t-elle à coordonner les chantiers afin de minimiser l'occupation simultanée de l'espace public sur des zones sensibles ?

Je sais que le Conseil administratif est soucieux d'être proche des réalités quotidiennes de ses administrés et qu'il organise des rencontres fréquentes.

C'est avec l'espoir d'une attention particulière portée à ces aspects de l'aménagement urbain que je sollicite une prise en compte de ces remarques dans les politiques communales relatives aux autorisations de chantier. Je me tiens à votre entière disposition pour échanger plus amplement sur ce sujet à votre convenance.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'expression de ma haute considération.

M. Guinchard : Impact des nouveaux projets immobiliers sur la circulation dans Carouge ?

Avec le projet du parc des Chênes, qui prévoit 429 logements et 493 chambres étudiants à Carouge, ainsi que le projet des Grands-Esserts, sur la commune de Veyrier, qui prévoit à terme près de 1200 logements supplémentaires, ce sont plusieurs milliers d'habitants supplémentaires qui vont arriver à Carouge et dans son secteur proche.

Or, la réalité est déjà visible aujourd'hui. Chaque matin, la circulation est fortement saturée sur le chemin de Pinchat, la route de Drize et la route de Veyrier. Les habitants subissent déjà des embouteillages importants. On construit toujours plus de logements mais les infrastructures et la mobilité ne suivent pas. Cette situation illustre une fois de plus une politique de densification qui avance plus vite que les infrastructures nécessaires pour l'accompagner.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil administratif de la ville de Carouge :

- La commune de Carouge a-t-elle pris contact avec le canton de Genève afin d'anticiper les problèmes de circulation liés aux nouvelles constructions prévues dans ce secteur ?
- La commune de Carouge a-t-elle pris contact avec la commune de Veyrier afin d'anticiper les futurs problèmes de circulation liés au projet des Grands-Esserts et aux autres développements dans ce secteur ?
- Des discussions ont-elles eu lieu avec les Transports publics genevois afin d'adapter ou de renforcer l'offre de transport public dans cette zone ?
- Quelles mesures concrètes sont prévues à court et moyen termes pour éviter une aggravation de la congestion routière sur le chemin de Pinchat, la route de Drize et la route de Veyrier ?

Je remercie d'avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il pourra apporter à ces questions.

Questions orales

M. L. Antonioli : Carrefour du mouvement

M. L. Antonioli demande combien de temps le pump track sera impacté par les travaux au Carrefour du mouvement. Par ailleurs, il souhaite des nouvelles de l'appel d'offres pour la buvette.

M. Mützenbergn signale que la première question semble d'autant plus pertinente qu'elle lui a été posée ce matin-même par une personne dans la rue, à laquelle il a répondu qu'il se renseignerait. C'est la même réponse qu'il donnera ce soir. Il sait que le planning des travaux est tenu et que le projet sera terminé à la fin juillet. Il ignore toutefois si le pump track pourra rouvrir avant la fin du chantier, mais il l'espère, en particulier pour les vacances d'avril. Quant à la buvette, le projet d'appel d'offres a été présenté au Conseil administratif *in corpore* hier. L'appel d'offres sera publié dans les prochaines semaines, dans l'objectif que la buvette puisse ouvrir le 1^{er} août 2026. Il sera bien sûr publié et les membres du Conseil municipal pourront le voir *via* les canaux de communication usuels.

M. Schmutz : Buvette

M. Schmutz indique que de nombreuses personnes ont approché le groupe UDC à propos de la buvette du boulodrome. Il souhaiterait que, quand l'appel d'offres sera publié, cette information soit transmise sur CMN, afin de pouvoir la relayer aux divers citoyens et commerçants qui ont signalé qu'ils allaient souvent sur le site internet mais qu'ils n'y trouvaient toujours rien. Une communication sur CMNet permettra ensuite de faire savoir à ces personnes qu'elles peuvent désormais entreprendre les démarches nécessaires.

M. Mützenberg est quelque peu emprunté par cette demande, qui ne correspond pas aux pratiques usuelles. En principe, CMNet est dédié aux informations liées au Conseil municipal. M. Mützenberg précise que l'information sera disponible sur le site internet de la ville de Carouge, d'une part, et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie, d'autre part. L'information circulera donc de manière transparente, sans créer de canaux préférentiels pour certains ou d'autres, afin de garantir l'équité pour toutes les personnes qui pourraient concourir.

M. Schmutz : Sécurisation des accès Pinchat et rue des Moraines

M. Schmutz rappelle que, le 10 février 2026, la commission des Pétitions a reçu trois pétitionnaires, dont la pétition avait récolté 300 signatures, pour demander de sécuriser divers espaces piétons dans la commune. Cette pétition avait été acceptée par 15 commissaires. En date du 19 février 2026, le Conseil municipal a approuvé la pétition par 32 oui. Aujourd'hui, soit le 19 mars 2026, le groupe UDC constate qu'aucun aménagement de ralentissement n'a été réalisé dans les accès Pinchat et rue des Moraines, malgré l'approbation de la pétition par le Conseil en février. Faut-il attendre un accident grave ? M. Schmutz demande au Conseil administratif de transmettre au Conseil municipal une date pour l'installation des ralentisseurs, voire d'une barrière. Renseignements pris, il s'avère que les ralentisseurs sur la rue de la Fontenette avaient été installés, il y a plusieurs années, sans demande préalable ni autorisation spécifique du Canton.

Mme Molinari souligne que la question est en cours d'analyse, de manière extrêmement pressante. Toutefois, elle ne s'engage pas sur des dates sans avoir la certitude que les dossiers pourront avancer dans le délai prévu. Les aménagements seront réalisés le plus rapidement possible. Obtenir les autorisations n'est pas simple. Pour rappel, il s'avère que la simple pose d'un miroir nécessite une demande définitive, et non pas une APA – que la Commune avait déposée il y a déjà plusieurs mois, pour apprendre tout récemment de la part des services de l'Etat qu'une demande complète devait être déposée, ce qui est désormais chose faite. La mise en place de ralentisseurs est également en cours d'analyse en collaboration avec l'office cantonal des transports, s'agissant d'un axe significatif notamment pour les écoles et qui fait partie du plan directeur des liaisons importantes entre le haut du plateau de Pinchat et le sud. Pour reprendre l'expression d'Alain Berset, le dossier avance aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire. Enfin, concernant l'exemple que M. Schmutz a mentionné, cet aménagement est en cours depuis très longtemps.

M. Lauret : Parc avenue de la Praille

M. Lauret signale qu'à l'avenue de la Praille, juste après la maison de retraite flambant neuve, se trouve un petit parc, également flambant neuf, avec deux tables et trois bancs. Le beau temps de ces derniers jours a permis de constater que de nombreuses personnes viennent y pique-niquer. Or, il n'y a pas de poubelle et, si certains usagers sont assez intelligents pour emporter leurs déchets, l'on trouve des débris dans les plates-bandes, ce qui est dommage car celles-ci sont également jolies. M. Lauret a conscience que la ville de Carouge n'a pas pour politique de dire aux citoyens : « Voilà une poubelle, remplissez-là. » Cependant, une petite poubelle dans ce parc serait utile.

Mme Molinari confirme que l'idée est que les usagers emportent avec eux leurs débris. En l'occurrence, ce parc connaît une forte utilisation à certains moments et une poubelle paraît effectivement nécessaire. Mme Molinari se renseignera auprès de ses services afin de trouver une solution dans les meilleurs délais.

M. Lauret : Travaux avenue de la Praille

M. Lauret remarque que les travaux à proximité du P+R Etoile ont débuté. À l'avenue de la Praille, une traversée de route a été réalisée notamment pour les canalisations. Des ponts lourds ont été posés au-dessus, pour que les véhicules puissent circuler. Il s'agit de plaques d'acier relativement lourdes. Ils sont en chanfreiné. Pour rappel, jusqu'à fin mars, les ponts lourds doivent être à fleur, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas dépasser de la route, pour la sécurité des deux-roues. De plus, lorsque les camions y passent, les plaques claquent et font beaucoup de bruit. Sur cet accès à forte circulation, avec notamment les camions de la Migros ou les camionnettes d'autres entreprises à proximité, il conviendrait de mettre des ponts lourds à fleur en permanence, également par souci de la sécurité des deux-roues.

Mme Molinari se renseignera sur ce point et apportera une réponse ultérieurement.

M. Lauret : Route de Drize, Tambourine

Lors de la soirée des nouveaux naturalisés, M. Lauret a été interpellé par un couple qui habite à la Tambourine, dans le premier bâtiment blanc après le rond-point. Il semble que les vendredis et samedis soir, le tronçon se transforme en piste d'essai pour les voitures et les scooters. M. Lauret demande s'il serait possible de prendre des mesures, par exemple en installant un radar préventif

M. Fraomene se renseignera sur les mesures envisageables rapidement. Des contrôles aléatoires pourraient également avoir lieu, le cas échéant par la police cantonale, en fonction des horaires de la police municipale. M. Fraomene apportera une réponse plus précise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. J.-M. Antonioli : Panneaux des élections

M. J.-M. Antonioli relève que, tous les cinq ans, les candidats aux élections voient leurs visages affichés sur ces panneaux. Or, partout à Carouge, y compris devant la mairie, aucun des panneaux d'élection n'est à la même hauteur, quand ils ne sont pas complètement biaisés. M. J.-M. Antonioli invite la Commune à nettoyer les ancrages, afin que les panneaux soient à niveau et donnent une meilleure image de la ville de Carouge.

A la connaissance de Mme Molinari, il ne s'agit pas d'une simple question de nettoyage, mais de matériel vieillissant. Si toutefois il s'agit d'une question de nettoyage, celui-ci aura bien sûr lieu. Si d'autres facteurs entrent en compte, qui impliqueraient des coûts conséquents, la suite à donner sera analysée. Cela dit, Mme Molinari rejoint M. J.-M. Antonioli sur le fait que ces panneaux sont, pour le moins, peu harmonieux.

Mme Kolla Barnes : Promotion de la mobilité douce et de l'exercice physique

Mme Kolla Barnes aurait aussi pu intituler sa question : « Que deviennent les motions ? » ou « Le destin d'une motion ». M. Mützenberg, au nom des socialistes, et elle-même, à l'époque au nom des Verts, avaient déposé une motion sur un thème récurrent, qui recoupe les questions de mobilité, d'activité physique, de problématiques des aînés et de réchauffement climatique. Mme Kolla Barnes se permet de donner lecture de la motion, puisque plusieurs membres du Conseil municipal n'étaient pas encore en fonction à cette époque :

Vu qu'il est nécessaire et agréable de favoriser la mobilité douce (marche à pied, course à pied, promenades, trajets à vélo).

Vu qu'une partie croissante de la population sénior éprouve des difficultés dans ses déplacements, utilisant béquilles, bâtons, déambulateurs et même chaises roulantes.

Vu que le réchauffement climatique entraîne une multiplication des anomalies de températures et que les périodes de canicule sont de plus en plus fréquentes, rendant nécessaire de privilégier des zones de verdure et d'ombrage.

Vu l'engouement populaire pour les parcs et les zones de verdure tant pour les habitants que pour ceux qui travaillent à Carouge.

Vu que la ville de Carouge (SURB, SCES, SVEM) a développé plusieurs chemins piétonniers, remis en état les parcs publics, végétalisé plusieurs espaces, établi divers points d'eau, défriché et sécurisé les chemins qui traversent le plateau de Pinchat, aménagé des espaces sportifs et récréatifs le long de l'Arve, installé des bancs publics qui permettent des haltes régulières.

Vu la nécessité de rendre plus accessible l'ensemble de ces initiatives favorisant la mobilité douce et la promotion d'activités physiques.

Vu les initiatives prises par certaines Communes du Canton de Genève pour promouvoir des plans de mobilité douce et d'activité physique.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A concevoir et diffuser un dépliant (version papier et en ligne) décrivant les liaisons et les itinéraires existant spécifiquement dédiés à la mobilité douce (notamment parcours piétons et cyclistes, parcours sportifs, parcours dédiés aux PMR et aux poussettes), en désignant également les emplacements de repos (parcs publics, points d'eau, toilettes)*
- *A compléter le dépliant par une série de panneaux / affichages publics indiquant les plans de mobilité dans les différents quartiers de la Commune.*

La motion avait été déposée le 12 mars 2024. À partir de là, tout se passe bien : elle est prise en considération à l'unanimité et renvoyée en commission Entretien du domaine public, laquelle se réunit rapidement, le 27 juin 2024 déjà. Durant la séance de commission, le service de l'urbanisme ainsi que le service de la communication font une brillante démonstration de ce que pourraient être les plans. La suite aussi est remarquable : le 19 septembre 2025, le projet remporte l'enthousiasme du Conseil municipal, à l'unanimité. Mme Kolla Barnes espérait alors qu'au printemps 2025, ce plan pourrait être publié afin que chacun puisse profiter de ses bons conseils. Le temps a passé, le printemps 2026 est presque là. Mme Kolla Barnes demande ce que devient la motion. Elle ajoute qu'entretemps, un plan extrêmement bien conçu qui signale les différentes œuvres artistiques sur la commune de Carouge a été publié. Ils savent tous son intérêt pour la culture et elle salue ce plan. Mais elle espérait malgré tout qu'un plan en relation avec la motion soit publié.

Mme Molinari reconnaît que la Commune a pris du retard dans le traitement de la motion. Même pour les questions de mobilité douce et d'activité physique, il n'est pas toujours facile d'avancer au rythme auquel on le souhaiterait. Néanmoins, un budget pour la conception du plan a été intégré dans la « grande délib' » que le Conseil municipal a votée en décembre dernier. Le travail a pu commencer et Mme Molinari garde espoir qu'il avance rapidement. La motion n'a pas été oubliée, mais sa mise en œuvre a été retardée en raison de priorisations d'autres dossiers, et de certaines absences de personnel.

Mme Kolla Barnes remercie Mme Molinari de sa réponse et demande si le plan peut être espéré pour cet été.

Mme Molinari se renseignera de manière plus détaillée et apportera une réponse ultérieurement.

M. Etienne : Tables de pique-nique et barbecues à Carouge

M. Etienne est déjà intervenu à plusieurs reprises à propos des lieux de pique-nique et de barbecues sur la commune. Il souligne l'importance de ces lieux (qui doivent cependant être installées dans des zones appropriées) pour les familles et les personnes qui n'ont pas le loisir de partir le week-end ou qui n'ont pas de jardins pour faire des grillades, surtout en été. Il était intervenu auprès de M. Walder, par le biais d'une motion ou d'une question, afin d'obtenir un état des lieux des barbecues mis à disposition de la population à Carouge. Il se souvient que les barbecues au boulodrome étaient particulièrement courus. Il fallait arriver très tôt le matin pour en réserver un. Ensuite, un système de cadenas avait été installé : il fallait aller chercher une clé, sur réservation. La situation s'était alors un peu améliorée. M. Etienne se rappelle également qu'Henriette Stebler, à l'époque, défendait la mise en place de tables de pique-nique et de barbecues à la prairie de Grange-Collomb. Il existe désormais une salle polyvalente et une mare a été aménagée, mais il n'y a toujours pas de tables de pique-nique dans cette grande prairie qui est reliée à un chemin pédestre. M. Etienne se remémore également le barbecue à la ferme du Val-d'Arve, à proximité du parcours Vita – la commune y livrait même du bois pour les barbecues. En conclusion, il souhaite savoir si les zones de barbecues au boulodrome renaîtront à la fin du chantier et s'il serait envisageable d'en aménager dans d'autres lieux, comme à la prairie de Grange-Collomb ou aux Ponettes (respectivement d'y restaurer le barbecue, s'il est encore en place).

S'agissant d'une question transversale, Mme Molinari laissera M. Mützenberg compléter la réponse. A Carouge, des barbecues sont installés à plusieurs endroits. Il n'y en a certainement pas suffisamment par rapport aux besoins, mais l'espace est restreint. Mme Molinari confirme que deux grands grills sont à disposition à Val-d'Arve – ils ne sont pas aussi connus que l'étaient ceux du boulodrome. Il en existe également un sur la place de la Tambourine. Concernant d'autres endroits potentiels, Mme Molinari posera la question à ses services. A Grange-Collomb, il faudra en particulier étudier la compatibilité de barbecues avec l'espace qui a été créé récemment.

Concernant le boulodrome, M. Mützenberg signale que le sujet a été abordé dans le projet. La Commune est consciente des besoins de la population, notamment des habitants du quartier. L'objectif est de réinstaller ces grills, mais pas au même endroit que précédemment. Il s'agissait en effet d'un endroit sensible, engendrant quelques tensions. Au vu du besoin de la population de se réunir pour des grillades, et sachant qu'il s'agit d'un véritable besoin social pour des personnes qui souvent n'ont pas de jardins, les grills seront réinstallés, mais davantage à proximité du pump track.

M. Barbuzzi : Interruption tram – que fait-on ?

M. Barbuzzi rappelle que le groupe Le Centre-Vert/libéraux avait déposé une résolution au mois de décembre passé, qui demandait au Conseil administratif de prendre langue rapidement avec les TPG en vue de l'interruption du tram. Or, ce soir, le Conseil administratif annonce que le tram sera interrompu pendant six semaines et que le même système de bus qu'en 2025, qui n'avait pas donné satisfaction, sera mis en œuvre. M. Barbuzzi demande si le Conseil administratif a fait le nécessaire auprès des TPG et, si tel est le cas, quelle a été la réponse des TPG aux propositions d'augmenter les fréquences des bus actuels ou de trouver des alternatives pour éviter qu'il faille prendre le tram, puis

un bus, puis de nouveau le tram, sur des parcours qui ne sont pas les meilleurs et, surtout, qui ne sont pas connus de la population. Le cas échéant, le Conseil administratif envisage-t-il d'améliorer la communication par rapport à 2025, quand les personnes ne savaient pas où elles devaient aller pour prendre le bus et rejoindre le tram 12 ? M. Barbuzzi souligne que les demandes de la résolution étaient claires, mais que le Conseil administratif n'a pas évoqué ces points dans sa communication.

Mme Molinari confirme que des échanges étroits ont eu lieu avec les TPG, au vu de la dernière expérience. Elle relève qu'aujourd'hui, la communication sur l'interruption de la desserte du tram intervient largement en amont. Avant d'informer le Conseil municipal, Mme Molinari voulait obtenir par écrit la confirmation de la période d'interruption. Cette confirmation lui est parvenue hier après-midi. Un travail est en cours pour définir avec précision les ajustements au réseau et à la circulation. Mme Molinari peut déjà indiquer que la possibilité d'une navette et un parcours alternatif a été discutée. Dans le cadre des travaux, la desserte par le tram doit, pour des raisons évidentes, être interrompue, mais une attention particulière est portée aux points évoqués par M. Barbuzzi, en très bonne collaboration avec les TPG. Mme Molinari a bon espoir que les difficultés rencontrées en 2025 (notamment les informations pour se rendre à certains arrêts) ne se reproduiront pas en 2026. Dès qu'elle aura obtenu des confirmations sur les parcours, elle en fera part au Conseil municipal.

M. Barbuzzi rappelle ensuite que, d'après les communications du Conseil administratif, les travaux à Cardinal-Mermillod démarreront à la fin mai. Il faudra veiller à ce que ces travaux n'entravent pas les TPG au moment où le tram ne desservira plus Carouge, au risque sinon de cumuler les problématiques de transport public. M. Barbuzzi espère que ce point a été pris en compte.

Mme Molinari confirme que tel est le cas. D'une part, une plateforme de coordination des travaux, au niveau cantonal, permet désormais l'analyse conjointe de plusieurs chantiers, avec validation *in fine* par l'office cantonal des transports (OCT). Comme mentionné, une navette de remplacement de la ligne 11, qui passe par Cardinal-Mermillod, sera mise en place. Cette déviation sera toutefois impossible durant l'été. L'été étant la période avec le moins de circulation, l'OCT a autorisé la Commune à réaliser les travaux avec une fermeture du rondou. En effet, la fermeture entière de la chaussée durant la période où le tram est interrompu et la navette est à disposition permettra d'avancer plus rapidement. Ensuite, une demi-chaussée sera maintenue ouverte sur Cardinal-Mermillod, ce qui profitera aussi bien à la circulation qu'aux commerces et aux habitants (à noter que les livraisons ainsi que les accès aux parkings dans le secteur seront possibles à tout moment). Cela dit, la Commune n'est pas à l'abri d'une mauvaise surprise, comme une météo défavorable, qui engendrerait des problèmes de temporalité, sachant que le chantier sur Cardinal-Mermillod durera davantage que les six semaines d'interruption du tram. En conclusion, ces deux chantiers sont séparés, mais coordonnés du mieux possible.

M. Ducellier : PLQ

La question de M. Ducellier concerne le premier des PLQ Grosselin. Il semble qu'un accord a été passé entre la Commune et l'un des promoteurs immobiliers de ce périmètre, qui permettra à la Ville de Carouge de récupérer un certain nombre de droits à bâtir (entre 50 et 70 logements). M. Ducellier demande si le Conseil administratif souhaite se faire accompagner par sa fondation immobilière, laquelle a fait part à de nombreuses reprises de sa volonté de pouvoir construire des logements dans ce secteur (logements d'urgence, logements pour les seniors ou logements ordinaires). Cette fondation étant le bras armé de la Commune en matière immobilière, le Conseil administratif *in corpore* souhaite-t-il s'appuyer sur elle dans le cadre de ces droits à bâtir ?

Mme Molinari rappelle qu'il y a quelques années, elle avait proposé au Conseil administratif d'essayer de négocier en amont certains droits à bâtir, qui pourront être exploités ou non. La Fondation immobilière sera bien entendu intégrée dans la discussion.

Mme Boudet Anthamatten : Bibliothèque

Mme Boudet Anthamatten aborde la question des boîtes de retour de livres, que l'on trouve devant de nombreuses bibliothèques et qui permettent de rendre les livres en dehors des heures d'ouverture desdites bibliothèques. Mme Boudet Anthamatten a été interpellée par des usagers qui regrettent qu'il n'y en ait pas à Carouge. Un tel dispositif serait relativement simple à mettre en place et faciliterait l'organisation des usagers, notamment des familles, qui ne seraient pas contraints par les horaires de la bibliothèque pour rendre leurs livres. Il permettrait d'éviter des retards, et encouragerait les communiens à fréquenter davantage la bibliothèque parce que celle-ci serait moins synonyme de retard et d'amende. Mme Boudet Anthamatten souhaite savoir s'il serait possible de mettre en place une boîte devant la bibliothèque de Carouge.

M. Mützenberg a déjà abordé cette question avec le personnel de la bibliothèque. Une telle boîte lui semble être une bonne idée mais, apparemment, elle implique quelques contraintes techniques et logistiques qui méritent des réflexions supplémentaires. C'est un point sur lequel il revient régulièrement avec le personnel de la bibliothèque et la question posée ce soir le conforte dans ses efforts, qu'il poursuivra.

Selon Mme Boudet Anthamatten, mettre en place une boîte ne doit pas être particulièrement compliqué puisqu'à Genève, la plupart des bibliothèques en ont une. Elle invite la ville de Carouge à prendre contact avec ces bibliothèques pour en apprendre plus sur la manière de mettre en place un tel dispositif.

M. Mützenberg ne veut pas entrer dans les détails, mais les problématiques sont notamment les suivantes. Le livre est-il déposé dans la bonne bibliothèque ? Qui contrôle si le DVD est effectivement dans sa boîte ? Bref, le sujet n'est pas aussi simple qu'il en a l'air. Il faudra trouver des solutions pour surmonter ces écueils et M. Mützenberg espère pouvoir annoncer bientôt au Conseil municipal la mise en place d'une boîte de retour. Il s'agit effectivement d'un point important pour encourager la population à lire, en lui permettant de rendre les livres en dehors d'horaires précis.

Mme Merle : Parking

Mme Merle relève qu'il a été question plus tôt du parking. Elle souhaite savoir si le Conseil administratif pense pouvoir revenir prochainement auprès du Conseil municipal pour la suite du projet.

M. Mützenberg comprend ce questionnement, sachant qu'une commission a été d'abord reportée, puis annulée. La Commune a initié des discussions constructives et fructueuses avec la Fondation immobilière sur la possibilité de rénover de concert le parking. Le projet comportant des éléments techniques, dont l'étude nécessite un certain temps, M. Mützenberg demande au Conseil municipal un peu de patience. Il est cependant optimiste quant à la possibilité d'organiser une commission avant l'été, au moins pour un point d'information. Il est confiant qu'une solution sera trouvée rapidement avec la Fondation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h18.